

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES  
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU  
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination : **ELECTRABEL**

Forme juridique : Société anonyme

Adresse : Simon Bolivarlaan -Boulevard Simon Bolivar

N° : 34

Boîte :

Code postal : 1000

Commune : Bruxelles

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0403.170.701

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

08-04-2015

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en **EURO** approuvés par l'assemblée générale du **26-04-2022**

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2021

au

31-12-2021

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2020

au

31-12-2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-cap 6.1, C-cap 6.2.1, C-cap 6.2.2, C-cap 6.2.5, C-cap 6.5.2, C-cap 9, C-cap 11, C-cap 12, C-cap 13, C-cap 14, C-cap 15

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION  
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT  
COMPLÉMENTAIRE**

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

**Osterrieth Cédric**

Stekelbremlaan 22

1150 Woluwe-Saint-Pierre

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-10-03

Fin de mandat : 2024-04-23

Administrateur

**Hartmann Judith**

Rue Magenta 16

78000 Versailles

FRANCE

Début de mandat : 2019-04-23

Fin de mandat : 2021-12-31

Administrateur

**van der Beken Patrick**

Avenue de Belle Vue 98

1410 Waterloo

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-04-23

Fin de mandat : 2023-04-25

Administrateur

**Almirante Paulo**

Rue Quentin Bauchart 8

75008 Paris

FRANCE

Début de mandat : 2019-10-03

Fin de mandat : 2024-04-23

Administrateur

**Van Troeye Philippe**

Allée du Spinoit 2

1400 Nivelles

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-04-28

Fin de mandat : 2021-05-01

Administrateur délégué

**Van Troeye, Philippe**

Allée du Spinoit 2

1400 Nivelles

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-01

Fin de mandat : 2024-04-23

Administrateur

**Chareyre Pierre**

Rue Louis David 3

75116 Paris

FRANCE

Début de mandat : 2019-04-23

Fin de mandat : 2021-03-19

Administrateur

**Riolacci Pierre-François**

Rue Bertrand Henry 40 bis

78100 Saint-Germain-en-Laye

FRANCE

Début de mandat : 2022-02-01

Fin de mandat : 2023-04-25

Administrateur

**Arbola Sébastien**

Rue Remusat 10

75016 Paris

FRANCE

Début de mandat : 2021-03-19

Fin de mandat : 2023-04-25

Administrateur

**Saegeman Thierry**

Avenue Edouard Lacomblé 38  
1040 Etterbeek  
BELGIQUE  
Début de mandat : 2021-05-01

Fin de mandat : 2024-04-23

Administrateur délégué

**Saegeman, Thierry**

Avenue Edouard Lacomblé 38  
1040 Etterbeek  
BELGIQUE  
Début de mandat : 2019-10-03

Fin de mandat : 2021-05-01

Administrateur

**Nisocafran SRL**

0707985182  
Drève des Tumuli 16  
1170 Watermael-Boitsfort  
BELGIQUE  
Début de mandat : 2019-10-03

Fin de mandat : 2023-04-25

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Denoël Etienne  
Drève des Tumuli 16  
1170 Watermael-Boitsfort  
BELGIQUE

**Thijs Johnny SRL**

0470622224  
Zegemeerpad 3  
8300 Knokke-Heist  
BELGIQUE  
Début de mandat : 2019-10-03

Fin de mandat : 2022-04-26

Président du Conseil d'Administration

Représenté directement ou indirectement par :

Thijs Johnny  
Zegemeerpad 3 31  
8300 Knokke-Heist  
BELGIQUE

**Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL- Deloitte Bedrijfsrevis SRL (B00025)**

0429053863  
Getaway Building Luchthaven Brussel Nationaal 1 J  
1930 Zaventem  
BELGIQUE  
Début de mandat : 2020-04-28

Fin de mandat : 2023-04-25

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

Boxus Laurent (A01790)  
Réviseur d'entreprise  
Gateway Building Luchthaven Brussel Nationaal 1 J  
1930 Zaventem  
BELGIQUE

**DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(\* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

## COMPTES ANNUELS

### BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>	6.1	20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<b><u>38.164.477.036</u></b>	<b><u>36.605.824.440</u></b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.2	21	<b>811.761.743</b>	<b>753.457.240</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.3	22/27	<b>1.280.922.137</b>	<b>1.438.747.862</b>
Terrains et constructions		22	49.571.102	49.919.291
Installations, machines et outillage		23	1.019.282.747	1.263.327.624
Mobilier et matériel roulant		24	6.803.261	11.611.085
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	12.502.088	17.846.039
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	192.762.940	96.043.822
<b>Immobilisations financières</b>	6.4/6.5.1	28	<b>36.071.793.156</b>	<b>34.413.619.338</b>
Entreprises liées	6.15	280/1	36.063.116.415	34.404.649.374
Participations		280	33.688.019.759	31.928.813.250
Créances		281	2.375.096.657	2.475.836.124
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	1.301.038	1.301.038
Participations		282	1.301.038	1.301.038
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	7.375.703	7.668.926
Actions et parts		284	7.002.270	7.002.270
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	373.432	666.656

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b>9.445.147.006</b>	<b>5.313.326.014</b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29	<b>123.616.624</b>	<b>123.470.706</b>
Créances commerciales		290	27.422.954	25.810.000
Autres créances		291	96.193.670	97.660.706
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3	<b>237.559.082</b>	<b>288.625.875</b>
Stocks		30/36	205.767.812	270.683.691
Approvisionnements		30/31	194.458.221	259.374.100
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34	11.309.591	11.309.591
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37	31.791.271	17.942.184
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>6.908.770.376</b>	<b>3.097.297.367</b>
Créances commerciales		40	3.531.605.939	1.740.493.010
Autres créances		41	3.377.164.437	1.356.804.358
<b>Placements de trésorerie</b>	6.5.1/6.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>9.818.956</b>	<b>9.624.459</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	6.6	490/1	<b>2.165.381.968</b>	<b>1.794.307.608</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>47.609.624.042</b>	<b>41.919.150.454</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
<b>Apport</b>				
Capital		10/15	<b><u>16.302.077.116</u></b>	<b><u>15.630.871.182</u></b>
Capital souscrit		10/11	<b>12.867.288.322</b>	<b>12.867.288.322</b>
Capital non appelé		10	4.639.721.779	4.639.721.779
En dehors du capital		100	5.789.721.779	5.789.721.779
Primes d'émission		101	1.150.000.000	1.150.000.000
Autres		11	8.227.566.543	8.227.566.543
		1100/10	8.227.566.543	8.227.566.543
		1109/19		
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12		
<b>Réserves</b>		13	<b>2.762.880.102</b>	<b>2.762.880.102</b>
Réserves indisponibles		130/1	578.972.224	578.972.224
Réserve légale		130	578.972.178	578.972.178
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319	46	46
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	2.183.907.878	2.183.907.878
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	(+)/(-)	14	<b>671.307.494</b>	
<b>Subsides en capital</b>		15	<b>601.197</b>	<b>702.757</b>
<b>Avance aux associés sur la répartition de l'actif net</b>		19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		16	<b><u>1.548.983.313</u></b>	<b><u>1.474.925.253</u></b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5	<b>1.548.983.313</b>	<b>1.474.925.253</b>
Pensions et obligations similaires		160	153.747.214	153.687.960
Charges fiscales		161	8.000.000	8.000.000
Grosses réparations et gros entretien		162	227.002.362	220.712.109
Obligations environnementales		163	840.146.993	774.599.025
Autres risques et charges		6.8 164/5	320.086.744	317.926.158
<b>Impôts différés</b>		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b>		17/49	<b><u>29.758.563.613</u></b>	<b><u>24.813.354.020</u></b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	6.9	17	<b>14.863.227.162</b>	<b>19.580.092.276</b>
Dettes financières		170/4	14.670.881.262	19.400.814.072
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172	74.020.262	110.905.072
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174	14.596.861.000	19.289.909.000
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	192.345.900	179.278.204
<b>Dettes à un an au plus</b>	6.9	42/48	<b>14.225.673.091</b>	<b>4.588.419.495</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	4.930.884.810	905.495.320
Dettes financières		43	1.668.328	
Etablissements de crédit		430/8	1.668.328	
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	3.351.659.029	1.778.666.187
Fournisseurs		440/4	3.351.659.029	1.778.666.187
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	1.386.096.041	1.207.336.360
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	316.731.572	168.413.274
Impôts		450/3	176.893.385	47.670.916
Rémunérations et charges sociales		454/9	139.838.187	120.742.358
Autres dettes		47/48	4.238.633.311	528.508.354
<b>Comptes de régularisation</b>	6.9	492/3	<b>669.663.360</b>	<b>644.842.249</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>47.609.624.042</b>	<b>41.919.150.454</b>



**COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b>		70/76A	<b>13.015.421.805</b>	<b>11.418.573.431</b>
Chiffre d'affaires	6.10	70	12.541.589.731	10.919.735.253
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71	13.849.087	9.557.668
Production immobilisée		72	94.324.952	180.914.925
Autres produits d'exploitation	6.10	74	317.973.540	273.057.502
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	47.684.495	35.308.082
		60/66A	<b>12.256.653.001</b>	<b>11.562.443.546</b>
<b>Coût des ventes et des prestations</b>		60	9.789.677.114	9.456.388.011
Approvisionnements et marchandises		600/8	9.815.649.444	9.467.774.710
Achats		609	-25.972.330	-11.386.699
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	61	850.519.365	808.171.653
Services et biens divers		62	612.996.367	607.540.334
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10	612.996.367	607.540.334
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	330.073.463	385.309.404
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10	631/4	91.084.871
		635/8	52.748.332	-91.752.334
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10	635/8	-91.752.334
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	304.123.807	155.658.822
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	225.429.682	252.041.787
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	(+)/(-)	9901	<b>758.768.804</b>	<b>-143.870.115</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits financiers</b>		75/76B	<b>1.855.276.421</b>	<b>1.324.172.780</b>
Produits financiers récurrents		75	92.847.714	1.280.134.145
Produits des immobilisations financières		750	85.581.655	1.248.072.454
Produits des actifs circulants		751	1.413.733	2.105.000
Autres produits financiers	6.11	752/9	5.852.326	29.956.691
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	1.762.428.707	44.038.635
		65/66B	<b>637.470.107</b>	<b>3.150.488.205</b>
<b>Charges financières</b>				
Charges financières récurrentes	6.11	65	636.263.790	681.957.625
Charges des dettes		650	596.767.751	653.511.548
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	39.496.039	28.446.077
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	1.206.317	2.468.530.580
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	(+)/(-)	9903	<b>1.976.575.118</b>	<b>-1.970.185.540</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat</b>	(+)/(-)	6.13 67/77	<b>61.267.624</b>	<b>22.629.764</b>
Impôts		670/3	61.267.624	22.629.764
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	(+)/(-)	9904	<b>1.915.307.494</b>	<b>-1.992.815.304</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	(+)/(-)	9905	<b>1.915.307.494</b>	<b>-1.992.815.304</b>

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	(+)/(-) 9906	<b>1.915.307.494</b>	<b>-514.099.140</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	1.915.307.494	-1.992.815.304
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P		1.478.716.164
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b>	791/2		<b>1.207.099.140</b>
sur l'apport	791		
sur les réserves	792		1.207.099.140
<b>Affectation aux capitaux propres</b>	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(+)/(-) (14)	<b>671.307.494</b>	
<b>Intervention des associés dans la perte</b>	794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>	694/7	<b>1.244.000.000</b>	<b>693.000.000</b>
Rémunération de l'apport	694	1.244.000.000	693.000.000
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

**ANNEXE**

**ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

**CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
	<b>XXXXXXXXXX</b>	
8052P		<b>1.078.742.320</b>
	8022	636.284.650
	8032	526.326.697
(+)/(-)	8042	
	<b>1.188.700.274</b>	
	8122P	<b>325.285.080</b>
	8072	51.653.451
	8082	
	8092	
	8102	
(+)/(-)	8112	
	<b>376.938.531</b>	
	211	<b>811.761.743</b>

**GOODWILL****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8053P	XXXXXXXXXX	338.623.054
8023		
8033		
(+)/(-) 8043		
8053	338.623.054	
8123P	XXXXXXXXXX	338.623.054
8073		
8083		
8093		
8103		
(+)/(-) 8113		
8123	338.623.054	
212		

## ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8191P	XXXXXXXXXX	<b>88.402.819</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161		
Cessions et désaffectations	8171	4.022.236	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8181	1.320.417	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8191	<b>85.700.999</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>			
<b>Mutations de l'exercice</b>	8251P	XXXXXXXXXX	
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8241		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8251		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>			
<b>Mutations de l'exercice</b>	8321P	XXXXXXXXXX	<b>38.483.528</b>
Actés	8271	1.154.313	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301	3.507.944	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8311		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8321	<b>36.129.897</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(22)	<b>49.571.102</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8192P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>10.972.309.035</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	5.334.479	
Cessions et désaffectations	8172	143.848.847	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8182	112.702.728	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8192	<b>10.946.497.395</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>			
	8252P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8242		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8252		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>			
	8322P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>9.708.981.411</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8272	272.490.449	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	143.805.574	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8312	89.548.361	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8322	<b>9.927.214.648</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(23)	<b>1.019.282.747</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>61.300.930</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163		
Cessions et désaffectations	8173	5.286.486	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183	65.777	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193	<b>56.080.221</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>49.689.845</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8273	4.873.601	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	5.286.486	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323	<b>49.276.961</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(24)	<b>6.803.261</b>	



**LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8194P	XXXXXXXXXX	435.561.281

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

8194	435.561.281	
8254P	XXXXXXXXXX	

**Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Plus-values au terme de l'exercice****Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

8324P	XXXXXXXXXX	435.561.281
-------	------------	-------------

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

(25)		
------	--	--

**DONT**

Terrains et constructions

Installations, machines et outillage

Mobilier et matériel roulant

250		
251		
252		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8195P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>32.755.359</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165		
Cessions et désaffectations	8175	162.435	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8185	63.148	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8195	<b>32.656.072</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>			
	8255P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8245		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8255		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>			
	8325P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>14.909.319</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8275	5.407.100	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305	162.435	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8315		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8325	<b>20.153.984</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(26)	<b>12.502.088</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8196P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>189.193.105</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8166	121.022.056	
Cessions et désaffectations	8176		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8186	-114.152.069	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8196	<b>196.063.092</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>			
	8256P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8216		
Acquises de tiers	8226		
Annulées	8236		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8246		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8256		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>			
	8326P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>93.149.283</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8276	899.274	
Repris	8286		
Acquis de tiers	8296		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8306	1.200.044	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8316	-89.548.361	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8326	<b>3.300.153</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(27)	<b>192.762.940</b>	

**ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

**ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Montants non appelés au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

**Montants non appelés au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

**ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

**Mutations de l'exercice**

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change

Autres

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

**RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>43.036.231.235</b>
8391P		
	7.488.484	
8361		
	3.124.988	
8371		
(+)/(-) 8381		
	<b>43.040.594.731</b>	
8391		
	<b>XXXXXXXXXX</b>	
8451P		
8411		
8421		
8431		
(+)/(-) 8441		
8451		
	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>10.912.626.830</b>
8521P		
8471		
	1.754.843.013	
8481		
8491		
8501		
(+)/(-) 8511		
	<b>9.157.783.817</b>	
8521		
	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>194.791.155</b>
8551P		
(+)/(-) 8541		
8551	<b>194.791.155</b>	
	<b>33.688.019.759</b>	
(280)		
	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>2.475.836.124</b>
281P		
8581	70.000	
8591	100.809.467	
8601		
8611		
(+)/(-) 8621		
(+)/(-) 8631		
	<b>2.375.096.657</b>	
(281)		
8651		

**ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS,  
ACTIONS ET PARTS****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8392P	XXXXXXXXXX	1.576.658

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions

8362

Cessions et retraits

8372

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8382

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

8392

**1.576.658****Plus-values au terme de l'exercice**

8452P

**XXXXXXXXXX****Mutations de l'exercice**

Actées

8412

Acquises de tiers

8422

Annulées

8432

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8442

**Plus-values au terme de l'exercice**

8452

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

8522P

**XXXXXXXXXX****275.620****Mutations de l'exercice**

Actées

8472

Reprises

8482

Acquises de tiers

8492

Annulées à la suite de cessions et retraits

8502

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8512

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

8522

**275.620****Montants non appelés au terme de l'exercice**

8552P

**XXXXXXXXXX****Mutations de l'exercice**

(+)/(-)

8542

**Montants non appelés au terme de l'exercice**

8552

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

(282)

**1.301.038****ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

283P

**XXXXXXXXXX****Mutations de l'exercice**

Additions

8582

Remboursements

8592

Réductions de valeur actées

8602

Réductions de valeur reprises

8612

Différences de change

(+)/(-)

8622

Autres

(+)/(-)

8632

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

(283)

**RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE  
L'EXERCICE**

8652

**AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	XXXXXXXXXX	8.966.671

**Mutations de l'exercice**

- Acquisitions
- Cessions et retraits
- Transferts d'une rubrique à une autre

8363		
8373	111.552	
(+)/(-) 8383		
8393	8.855.119	

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Plus-values au terme de l'exercice**

8453P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

**Mutations de l'exercice**

- Actées
- Acquises de tiers
- Annulées
- Transférées d'une rubrique à une autre

8413		
8423		
8433		
(+)/(-) 8443		
8453		

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

8523P	XXXXXXXXXX	1.962.634
-------	------------	-----------

**Mutations de l'exercice**

- Actées
- Reprises
- Acquises de tiers
- Annulées à la suite de cessions et retraits
- Transférées d'une rubrique à une autre

8473		
8483		
8493		
8503	111.552	
(+)/(-) 8513		
8523	1.851.082	

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Montants non appelés au terme de l'exercice**

8553P	XXXXXXXXXX	1.766
-------	------------	-------

**Mutations de l'exercice**

**Montants non appelés au terme de l'exercice**

(+)/(-) 8543		
8553	1.766	

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

(284)	<u>7.002.270</u>	
-------	------------------	--

**AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

285/8P	XXXXXXXXXX	666.656
--------	------------	---------

**Mutations de l'exercice**

- Additions
- Remboursements
- Réductions de valeur actées
- Réductions de valeur reprises
- Différences de change
- Autres

8583		
8593	296.280	
8603		
8613		
(+)/(-) 8623	3.057	
(+)/(-) 8633		

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

(285/8)	<u>373.432</u>	
---------	----------------	--

**RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE**

8653		
------	--	--

## INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

### PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
<b>BELGONUCLEAIRE</b> 0403126258 Société anonyme boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE	Actions	13.545	33,86		2021-09-30	EUR	17.305.136	19.692.647
<b>BELUX INNOVATION HOLDING</b> 0664799495 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	258.000	100		2020-12-31	EUR	22.817.267	-16.825
<b>BLOMHOF</b> 0405671420 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions A	44.999	99,99	0,01	2020-12-31	EUR	9.400.596	-17.608
<b>CAPRICORN CLEANTECH FUND</b> 0882642590 Société en commandite par actions LEI 19 8 3000 Leuven BELGIQUE	Actions	12.519.162	11,18		2020-12-31	EUR	17.383.363	4.540.446
<b>CONQUEST4WIND Projects 5</b> 0697691997 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	980	49		2020-12-31	EUR	1.033.081	376.730
<b>CONTOSSUR (CONTIBEL ASSURANCES VIE)</b> 0424225045 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	15.000	15	85	2020-12-31	EUR	120.115.136	14.404.421

<b>EGPF (ELECTRABEL GREEN PROJECTS FLANDERS)</b> 0465399763 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions A	356.384	70	0,01	2020-12-31	EUR	17.371.180	2.531.363
<b>ELECTRABEL SEANERGY</b> 0479612837 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions A	800	80		2020-12-31	EUR	3.632.221	-69.317
<b>ENGIE ALLIANCE</b> SIRET 440087161 Groupement d'intérêt économique avec un siège en Belgique Place Samuel de Champlain 1 92400 Courbevoie FRANCE	Parts Sociales	12	12		2020-12-31	EUR	51.084.178	-24.291.242
<b>ENGIE ENERGIE NEDERLAND HOLDING</b> 808013269B01 Société à responsabilité limitée Grote Voort 291 8041 BL Zwolle PAYS-BAS	Actions	52.022.084.000	100		2020-12-31	EUR	2.248.280	90.096.000
<b>ENGIE ENERGY MANAGEMENT</b> 0831958211 Société à responsabilité limitée Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	67.444.545	98,54	0,01	2020-12-31	EUR	17.515.995.796	373.519.908
<b>ENGIE GENERATION GERMANY gmbh</b> DE326773222 Société à responsabilité limitée Friedrichstrabe 200 10117 BERLIN ALLEMAGNE	Actions	25.000	100		2020-12-31	EUR	62.736	29.951
<b>ENGIE SUN4BUSINESS</b> 0666554504 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	4.000	50		2020-12-31	EUR	9.093.549	1.113.149
<b>ENORA</b> 0542769438 Société à responsabilité limitée Quai Saint-Brice 35 7500 Tournai BELGIQUE	Actions	1.950	33,33		2020-12-31	EUR	635.647	-288.786



<b>GREENSKY</b> 0817203422 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions A	55.400	50		2020-12-31	EUR	19.232.266	4.855.263
<b>GROEN COMPAGNIE VERTE</b> 0687519370 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE	Actions	141.202	50		2020-12-31	EUR	7.125.359	972.713
<b>HACO</b> 0405568183 Société anonyme Oekensestraat 120 8800 Roeselaere BELGIQUE	Actions	943	13,64		2021-03-31	EUR	23.203.659	991.225
<b>ICO WINDPARK</b> 0725933548 Société anonyme Margareta Van Oostenrijkstraat 1 8380 Zeebrugge (Brugge) BELGIQUE	Actions	10.124	37,5		2020-12-31	EUR	1.501.218	-92.727
<b>INTERNATIONAL POWER LTD</b> 02366963 Société à responsabilité limitée Canada Square 25  ROYAUME-UNI	Actions	5.445.194.036	99,99	0,01	2020-12-31	EUR	7.082.000.000	620.000.000
<b>LABORELEC (LABORATOIRE BELGE DE L'INDUSTRIE ELECTRIQUE)</b> 0400902582 Société anonyme Rodestraat 125 1630 Linkebeek BELGIQUE	Actions	74.996	99,99		2020-12-31	EUR	12.696.773	3.218.313
<b>LES VENTS DE L'ORNOI</b> 0480079823 Société anonyme Chaussée de Huy 120 F 1300 Wavre BELGIQUE	Actions B	500	50		2020-12-31	EUR	200.395	405.777
<b>LES VENTS DE PERWEZ</b> 0866959175 Société anonyme Chaussée de Huy 120 F 1300 Wavre BELGIQUE	Actions A	413	24,88		2020-12-31	EUR	548.904	350.534

<b>LILLO ENERGY</b> 0893067914 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions B	2.250	50		2020-12-31	EUR	8.599.077	619.787
<b>N-ALLO</b> 0466200311 Société anonyme Avenue Georges Lemaître 38 6041 Gosselies BELGIQUE	Actions	29.365	100		2020-12-31	EUR	7.640.259	7.103.244
<b>POWER TO METHANOL ANTWERP</b> 0746607812 Société à responsabilité limitée Scheldelaan 480 2040 Antwerpen-2040 BELGIQUE	Actions	100	14,29		2020-12-31	EUR	499.162	-200.838
<b>RECYBEL</b> 0449342996 Société anonyme Quai du Halage 47 - 49 4400 Flémalle BELGIQUE	Actions D	1.764	49		2020-12-31	EUR	661.921	764.698
<b>SEAGULL I</b> 0698792156 Société anonyme Isabellaan 1 8380 Zeebrugge (Brugge) BELGIQUE	Actions B	12.282	62,49		2020-12-31	EUR	1.063.154	539.241
<b>STERRES</b> 0500852867 Société à responsabilité limitée Simon Bolivarlaan 34 1000 Bruxelles-Ville BELGIQUE	Actions	250	100		2020-12-31	EUR	749.201	183.980
<b>SYNATOM ( SOCIETE BELGE DES COMBUSTIBLES NUCLEAIRES )</b> 0406820671 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	1.999.999	99,99		2020-12-31	EUR	14.418.813	474.543
<b>UFI SA (UNION FINANCIERE ET INDUSTRIELLE)</b> 0402365601 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	4.999.500	100		2020-12-31	EUR	1.927.530	-12.941

N°	0403170701		C-cap 6.5.1					
<b>WALWIND</b> 0689797880 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	1.500	50		2020-12-31	EUR	1.455.234	2.101.640
<b>WIND4FLANDERS</b> 0628836449 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	861.936	50		2020-12-31	EUR	45.095.071	7.777.934
<b>WIND4WALLONIA</b> 0553486057 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Quota A	79.538	50		2020-12-31	EUR	4.396.775	1.715.049
<b>WIND4WALLONIA 3</b> 0746583858 Société anonyme Boulevard Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	100	100		2020-12-31	EUR	94.914	-5.086
<b>ZANDVLIET POWER</b> 0477543470 Société anonyme Site BASF Scheldelaan 600 Blokvelde H500 2040 Antwerpen-2040 BELGIQUE	Actions B	16.000	50		2020-12-31	EUR	28.572.817	1.052.701

**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**

**AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE**

**Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe**

- Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé
- Actions et parts - Montant non appelé
- Métaux précieux et œuvres d'art

**Titres à revenu fixe**

- Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

**Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit**

- Avec une durée résiduelle ou de préavis
  - d'un mois au plus
  - de plus d'un mois à un an au plus
  - de plus d'un an

**Autres placements de trésorerie non repris ci-avant**

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

- Facturation exploitation concernant centrale Tricastin
- Facturation exploitation concernant centrale Chooz B
- Primes d'options sur commodities - non échues
- Energie en compteur
- Intérêts sur prêts participatifs
- Autres

Exercice
5.917.865
9.628.034
433.280.717
1.619.655.134
76.246.472
20.653.747

**ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT**

**ETAT DU CAPITAL**

**Capital**

Capital souscrit au terme de l'exercice  
 Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	5.789.721.779
(100)	5.789.721.779	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital  
 Catégories d'actions  
 Parts sociales sdvn

Actions nominatives  
 Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	5.789.721.779	121.812.254
8702	XXXXXXXXXX	121.812.254
8703	XXXXXXXXXX	

**Capital non libéré**

Capital non appelé  
 Capital appelé, non versé  
 Actionnaires redevables de libération  
 ENGIE SA

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)	1.150.000.000	XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	
	1.150.000.000	

**Actions propres**

Détenues par la société elle-même  
 Montant du capital détenu  
 Nombre d'actions correspondantes  
 Détenues par ses filiales  
 Montant du capital détenu  
 Nombre d'actions correspondantes

**Engagement d'émission d'actions**

Suite à l'exercice de droits de conversion  
 Montant des emprunts convertibles en cours  
 Montant du capital à souscrire  
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre  
 Suite à l'exercice de droits de souscription  
 Nombre de droits de souscription en circulation  
 Montant du capital à souscrire  
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

**Capital autorisé non souscrit**

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

**Parts non représentatives du capital**

Répartition  
 Nombre de parts  
 Nombre de voix qui y sont attachées  
 Ventilation par actionnaire  
 Nombre de parts détenues par la société elle-même  
 Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

**EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)**

Exercice

## STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
<b>ENGIE SA</b> place Samuel Champlain, 1 92400 Courbevoie FRANCE	Actions	120.752.485		99,13
<b>Genfina SRL</b> 0435084986 Simon Bolivar 34 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions	1.059.769		0,87

**PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES**

**VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT**

Provision pour litiges  
Restructuration du personnel  
Provision pour rupture de bail anticipé  
Contrats déficitaires

Exercice
3.847.775
117.692.109
32.207.505
166.339.355



**ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF**

**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE**

**Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	4.930.884.810
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	36.884.810
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	4.894.000.000
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
<b>Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année</b>	<b>(42)</b>	<b>4.930.884.810</b>

**Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

Dettes financières	8802	14.668.616.887
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	74.020.262
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	14.594.596.625
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	192.345.900
<b>Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir</b>	<b>8912</b>	<b>14.860.962.787</b>

**Dettes ayant plus de 5 ans à courir**

Dettes financières	8803	2.264.375
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	2.264.375
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
<b>Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir</b>	<b>8913</b>	<b>2.264.375</b>

**DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)**

**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes salariales et sociales
- Autres dettes

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	192.345.900
9062	<b>192.345.900</b>

**Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

- Dettes financières
- Emprunts subordonnés
- Emprunts obligataires non subordonnés
- Dettes de location-financement et dettes assimilées
- Etablissements de crédit
- Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Fournisseurs
- Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes fiscales, salariales et sociales
- Impôts
- Rémunérations et charges sociales
- Autres dettes

**Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Codes	Exercice
9072	
9073	92.440.104
450	84.453.281
9076	
9077	139.838.187

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**

**Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)**

- Dettes fiscales échues
- Dettes fiscales non échues
- Dettes fiscales estimées

**Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)**

- Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
- Autres dettes salariales et sociales

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

**Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

- Proratas primes d'assurance à payer
- Proratas d'intérêts sur emprunts
- Gratuités de Loyer
- Options sur commodities
- Options Financières
- Autres

Exercice
40.577.380
49.473.011
12.578.840
451.527.696
71.942.744
43.563.689

**RÉSULTATS D'EXPLOITATION****PRODUITS D'EXPLOITATION****CHIFFRE D'AFFAIRES NET**

## Ventilation par catégorie d'activité

	Exercice	Exercice précédent
Electricité	8.941.590.968	8.947.360.053
Gaz	3.250.318.939	1.696.861.289
Autres énergies	93.190.871	44.522.667
Prestations de services et autres activités	256.488.953	230.991.245

## Ventilation par marché géographique

	Exercice	Exercice précédent
Belgique	7.802.961.166	6.084.887.162
Angleterre		61.079
France	3.376.337.917	3.659.778.044
Suisse	3.690	26.952
Allemagne	498.393.275	320.899.184
Oman	572.657	515.253
Autriche	20.541.377	15.791.368
Espagne	1.332.889	172.538
Italie	1.442.139	1.191.004
Arabie Saoudite	57.765	1.359
Etats Unis	6.781.940	8.157.272
Autres	1.313.299	665.112
Pays-Bas	831.851.616	827.588.926

**Autres produits d'exploitation**

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

740

**CHARGES D'EXPLOITATION**

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

	Exercice	Exercice précédent
Nombre total à la date de clôture	9086 4.590	4.788
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087 4.544,6	4.659,3
Nombre d'heures effectivement prestées	9088 6.123.767	6.359.886

## Frais de personnel

	Exercice	Exercice précédent
Rémunérations et avantages sociaux directs	620 424.894.254	420.398.116
Cotisations patronales d'assurances sociales	621 106.045.801	104.909.560
Primes patronales pour assurances extralégales	622 41.753.210	39.023.588
Autres frais de personnel	623 29.191.247	30.990.479
Pensions de retraite et de survie	624 11.111.854	12.218.591

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635	59.254	-19.071.195
<b>Réductions de valeur</b>			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110	91.578.375	12.430.468
Reprises	9111	691.715	16.260.339
Sur créances commerciales			
Actées	9112	3.938.435	576.555
Reprises	9113	3.740.224	7.660.813
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Constitutions	9115	243.632.159	181.417.680
Utilisations et reprises	9116	190.883.827	273.170.014
<b>Autres charges d'exploitation</b>			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	256.992.978	130.039.175
Autres	641/8	47.130.828	25.619.647
<b>Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société</b>			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	2,7	4,6
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	5.014	9.003
Frais pour la société	617	187.229	316.815

**RÉSULTATS FINANCIERS****PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

Garantie donnée

Différence de change

Autres

Actualisation Mise à l'arrêt définitif Tihange 2,7%

**CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES****Amortissement des frais d'émission d'emprunts****Intérêts portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

**Autres charges financières**

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

**Provisions à caractère financier**

Dotations

Utilisations et reprises

**Ventilation des autres charges financières**

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

**Autres**

Différences de change réalisées et non réalisé

Swap (Net Investment Hedge)

Commissions sur garanties

Autres

Actualisation de la dette Principes Directeurs

Dérivés GNL

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125	101.560	101.560
9126		
754		
	1.971.968	1.828.771
		23.551.858
	233.108	59.017
	2.345.174	4.415.485
6501		
6502		
6510		
6511		
653	225.588	180.616
6560	2.912.040	3.035.937
6561		
654		
655		
	16.386.105	3.139.664
	2.369.644	3.403.936
	5.677.261	8.451.201
	2.491.102	2.883.189
	4.926.300	7.351.534
	4.508.000	

**PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS NON RÉCURRENTS</b>	76	<b><u>1.810.113.202</u></b>	<b><u>79.346.717</u></b>
<b>Produits d'exploitation non récurrents</b>	(76A)	<b>47.684.495</b>	<b>35.308.082</b>
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760	1.200.044	1.599.996
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620		11.567.579
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	46.484.452	22.140.508
<b>Produits financiers non récurrents</b>	(76B)	<b>1.762.428.707</b>	<b>44.038.635</b>
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	1.754.843.013	
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631	7.585.694	44.038.635
Autres produits financiers non récurrents	769		
<b>CHARGES NON RÉCURRENTES</b>	66	<b><u>226.635.999</u></b>	<b><u>2.720.572.368</u></b>
<b>Charges d'exploitation non récurrentes</b>	(66A)	<b>225.429.682</b>	<b>252.041.787</b>
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	6.404.727	42.722.096
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6620	18.397.688	26.962.446
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	200.627.267	182.357.245
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6690		
<b>Charges financières non récurrentes</b>	(66B)	<b>1.206.317</b>	<b>2.468.530.580</b>
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		2.459.981.074
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631	1.206.317	8.549.506
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6691		

## IMPÔTS ET TAXES

### IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

#### Impôts sur le résultat de l'exercice

- Impôts et précomptes dus ou versés
- Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
- Suppléments d'impôts estimés

#### Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

- Suppléments d'impôts dus ou versés
- Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

#### Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

- Utilisation des Revenus Définitivement Taxés ( RDT's)
- Dépenses non admises
- Indemnités reçus - Contribution intragroupe
- Detaxation 'exceeding borrowing cost'
- Perte à l'étranger non déductible
- Déduction pour Revenus Définitivement Taxés ( RDT's)

Codes	Exercice
9134	<b>11.574.930</b>
9135	25.000.000
9136	13.425.070
9137	
9138	<b>49.692.694</b>
9139	49.692.694
9140	
	-109.032.676
	37.293.681
	-46.484.452
	-43.598.111
	5.868.772
	-16.501.619

#### Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

#### Sources de latences fiscales

- Latences actives
  - Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
- Autres latences actives
  - Revenus définitivement taxés
  - Réserves taxées
  - Déduction pour investissement
- Latences passives
  - Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	10.437.552.391
9142	
	10.152.667.411
	236.351.948
	48.533.033
9144	

### TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

#### Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

- A la société (déductibles)
- Par la société

#### Montants retenus à charge de tiers, au titre de

- Précompte professionnel
- Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	4.685.596.441	4.152.107.179
9146	5.381.463.703	4.195.736.344
9147	124.430.930	126.084.240
9148	21.010	1.808.734

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS**

**Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par la société

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

**GARANTIES RÉELLES**

**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société**

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	<b><u>909.735.345</u></b>
9150	
9151	
9153	909.735.345
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	212.701.123
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	



**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers**

## Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

91612

Montant de l'inscription

91622

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

91632

## Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

91712

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

91722

## Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

91812

229.896.682

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91822

## Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

91912

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91922

## Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

92012

Le montant du prix non payé

92022

**BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN**

Garanties reçues

882.677.096

Montant à payer dans le cadre de location

200.318.027

Autres engagements donnés

659.593.567

Engagements donnés Solvay Lanxess &amp; Total

26.576.604

**ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS**

Achats fermes d'immobilisations corporelles

80.096.666

Engagements de contrats long terme de maintenance et soustraitance

246.932.049

**ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSIION D'IMMOBILISATIONS****MARCHÉ À TERME****Marchandises achetées (à recevoir)**

9213

**7.451.460.425****Marchandises vendues (à livrer)**

9214

**10.084.024.206****Devises achetées (à recevoir)**

9215

**2.921.053.398****Devises vendues (à livrer)**

9216

**2.830.543.730**

**ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES**

Exercice

**MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS**

Exercice

**RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS****Description succincte**

## Engagements en matière de pensions

Des conventions collectives, applicables au personnel " barémisé " engagé avant le 1er juin 2002 et au personnel cadre engagé avant le 1er mai 1999, octroient des avantages permettant au personnel d'atteindre, pour une carrière complète et y compris la pension légale, un complément de pension de retraite égale à 75% du dernier revenu annuel. Ces compléments sont réversibles à 60% aux ayants droits. Il s'agit de régimes à prestations définies. En pratique, ces prestations sont, pour la plupart des participants, liquidées sous forme de capital payé à l'âge de la pension. La plupart des obligations résultant de ces plans de pension sont financées auprès des fonds de pension Elgabel et Pensiobel, et d'une compagnie d'assurance. Les plans de pension préfinancés sont alimentés par des cotisations des salariés concernés et d'Electrabel. Les cotisations d'Electrabel sont déterminées annuellement sur base d'une expertise actuarielle.

A titre indicatif, l'engagement relatif à ces régimes évalué selon la norme IAS19 (Projected Unit Credit Method) s'élevait à respectivement 168 114 K€ et 127 507 K€ au 31 décembre 2020 et 2021.

Le personnel "barémisé " engagé à partir du 1er juin 2002 et le personnel cadre engagé à partir du 1er mai 1999 bénéficient de plans à cotisations soumis à la loi belge sur les pensions complémentaires (garantie de rendement minimum). La loi du 18 décembre 2015 a fixé le taux minimums garantis comme suit :

- pour les cotisations payées à partir du 1er janvier 2016 : taux minimum garanti basés sur les taux OLO avec un minimum de 1,75% et un maximum de 3,75%.
- pour les contributions payées jusqu'au 31 décembre 2015, les taux appliqués depuis 2004 continuent à s'appliquer (soit 3,25% et 3,75% sur les contributions payées respectivement par l'employeur et l'employé)

Au vu de ces taux minimums garantis, ces plans qualifient de plans à prestations définies. Toutefois une comparaison entre le rendement réalisé et le taux minimum garanti a été effectuée et la société a conclu sur cette base que le sous-financement constaté n'était pas significatif au 31 décembre 2021. Les primes versées dans le cadre de ces régimes sont gérées par les fonds de pension Powerbel et Enerbel. La charge comptabilisée en 2021 au titre de ces régimes à cotisations définies s'élève à 23,54 M€ contre 24,40 M€ en 2020.

## Autres avantages postérieurs à l'emploi

La société accorde des avantages après l'âge de la pension tels que le remboursement de frais médicaux, des réductions sur les tarifs de l'électricité et du gaz, ainsi que des primes jubiléées. A l'exception de l' " allocation transitoire " (prime de fin de carrière), ces avantages ne font pas l'objet de préfinancements.

A titre indicatif, l'engagement relatif à ces autres avantages postérieurs à l'emploi évalué selon la norme IAS 19 s'élevait à respectivement 413 733 K€ au 31 décembre 2020 pour le personnel actif et pensionné à 412 663 K€ pour le personnel actif et pensionné au 31 décembre 2021. A partir de 2019 une provision a été constituée pour les avantages postérieurs à l'emploi (avantage tarifaires et soins de santé pour les pensionnés).

**Mesures prises pour en couvrir la charge****PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME****Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées**

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

**NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats**

Exercice

**ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT**

Exercice

**NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)**

Exercice

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

**ENTREPRISES LIÉES**

**Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Placements de trésorerie**

Actions

Créances

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

**Garanties personnelles et réelles**

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

**Autres engagements financiers significatifs**

**Résultats financiers**

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

**Cessions d'actifs immobilisés**

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)	<b>36.063.116.415</b>	<b>34.404.649.374</b>
(280)	33.688.019.759	31.928.813.250
9271		
9281	2.375.096.657	2.475.836.124
9291	<b>5.237.381.379</b>	<b>1.791.842.253</b>
9301		
9311	5.237.381.379	1.791.842.253
9321		
9331		
9341		
9351	<b>24.180.825.913</b>	<b>21.482.313.938</b>
9361	14.669.611.262	19.399.544.072
9371	9.511.214.651	2.082.769.865
9381	233.996.760	4.100.078
9391		
9401		
9421	85.500.182	1.247.510.194
9431	417	888
9441	265.464	57.821
9461	596.695.089	651.653.803
9471	5.661.140	6.353.689
9481	3.041	44.038.635
9491	1.206.317	8.272.000

**ENTREPRISES ASSOCIÉES****Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

**Garanties personnelles et réelles**

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

**Autres engagements financiers significatifs****AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION****Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252	<b>1.301.038</b>	<b>1.301.038</b>
9262	1.301.038	1.301.038
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice

**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC****LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

**Garanties constituées en leur faveur****Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	450.000
9504	

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)****Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	1.227.000
95061	
95062	
95063	61.550
95081	
95082	
95083	

**Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations**



Instruments financiers dérivés relatifs aux achats de Charbon	Marché Energie	Couverture	1			
Instruments financiers dérivés relatifs à la vente de charbon MWH	Marché Energie	Couverture	1			
Instruments financiers dérivés relatifs aux achats de droits	Marché Energie	Couverture	2.810.791		142.960.882	21.786.431

**IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES COMPTABILISÉES À UN MONTANT SUPÉRIEUR À LA JUSTE VALEUR**

Montants des actifs pris isolément ou regroupés de manière adéquate

Valeur comptable	Juste valeur



**Raisons pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite**

**Éléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera recouvrée**

--	--

## DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)

La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 3:26, §2 et §3 du Code des sociétés et des associations  
L'exemption a été votée en date du 27 avril 2021 par l'Assemblée Générale

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la société mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée :

ENGIE SA  
FR542107651  
Place Samuel de Champlain 1  
92400 Courbevoie  
FRANCE

### INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*:

ENGIE SA  
Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus grand  
Place Samuel de Champlain 1  
92400 Courbevoie  
FRANCE

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus

ENGIE SA  
Place Samuel de Champlain 1  
92400 Courbevoie  
FRANCE

---

**RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT LA SOCIÉTÉ EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

**MENTIONS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3:65, §4 ET §5 DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête**

Codes	Exercice
9507	2.676.000
95071	358.000
95072	
95073	
9509	
95091	
95092	
95093	

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)**

- Autres missions d'attestation
- Missions de conseils fiscaux
- Autres missions extérieures à la mission révisorale

**Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête**

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)**

- Autres missions d'attestation
- Missions de conseils fiscaux
- Autres missions extérieures à la mission révisorale

**Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations**

**RÈGLES D'ÉVALUATION**

## REGLES D'EVALUATION

## A. Les frais d'établissement

Les frais d'établissement sont pris en charge dans l'exercice où ils sont exposés, à l'exception des frais d'émission d'emprunts qui sont amortis de manière linéaire sur une durée n'excédant pas celle des emprunts sous-jacents.

## B. Les immobilisations incorporelles

## 1. Recherche et développement

Les frais de recherche sont pris en charge au cours de l'exercice où ils sont exposés.

Il n'est pas procédé à l'activation de frais de développement de nouveaux produits ou de nouvelles activités.

Les investissements dans des systèmes informatiques sont portés à l'actif et sont amortis linéairement sur la durée de leur utilisation probable, celle-ci ne pouvant pas excéder 5 ans.

## 2. Quotas d'émission de gaz à effet de serre et certificats verts

Les quotas d'émission de gaz à effet de serre sont comptabilisés en immobilisations incorporelles à leur coût d'acquisition, qu'ils aient été acquis à titre onéreux sur le marché pour couvrir les besoins opérationnels ou qu'ils aient été alloués à titre gratuit par les autorités publiques. Dans ce dernier cas, le coût d'acquisition est nul.

Une dette est reconnue au passif du bilan pour couvrir les obligations de restitution de quotas en fonction des émissions réelles. Cette dette est basée, d'une part, sur le coût moyen pondéré des quotas détenus physiquement ou achetés à terme mais non encore réceptionnés physiquement et, d'autre part, sur le prix de marché des quotas restant à acquérir.

S'il existe à la date de clôture, suite aux émissions de l'exercice ou des exercices précédents, un excédent éventuel de quotas par rapport aux obligations de livraison aux autorités publiques, cet excédent ne fait pas l'objet d'une évaluation au plus bas entre le coût moyen pondéré d'acquisition et le prix de marché à la clôture s'il est plus que probable que celui-ci sera utilisé pour couvrir des obligations résultantes d'émissions futures.

Les quotas d'émission de gaz à effet de serre acquis par la société dans le cadre de ses activités de Trading sont comptabilisés au bilan, et font l'objet, à la clôture des comptes, d'une évaluation à la valeur de marché. En vertu du principe de prudence, les pertes latentes qui peuvent en résulter sont prises en charge.

Les certificats verts sont également comptabilisés en immobilisations incorporelles, au coût d'acquisition s'ils ont été achetés, et au prix du marché, par contrepartie d'un compte de produits, s'ils sont obtenus à partir d'énergies renouvelables produites par la société.

Une dette est reconnue au passif du bilan pour le montant estimé de certificats verts à délivrer. Cette dette est évaluée à la moyenne pondérée du coût d'acquisition des certificats détenus, qu'ils aient été générés en interne ou acquis, et au prix du marché pour les certificats que la société ne détient pas.

S'il existe à la date de clôture, suite aux ventes d'électricité de l'exercice ou des exercices précédents, un excédent éventuel de certificats verts par rapport aux obligations de livraison aux autorités publiques, celui-ci ne fait pas l'objet d'une évaluation au plus bas entre le coût moyen pondéré d'acquisition et le prix de marché à la clôture s'il est plus que probable que cet excédent sera utilisé pour couvrir des obligations résultantes de ventes futures.

## C. Les immobilisations corporelles

## 1. Valeur d'acquisition

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition ou de revient, ou à leur valeur d'apport.

ELECTRABEL a acquis des droits sur des capacités de production de la centrale nucléaire de Chooz B, propriété d'EDF. Ces droits acquis dans le cadre de la participation au financement de la construction confèrent à la société le droit d'acheter une quote-part de la production sur la durée de vie des actifs sous-jacents. Ces droits à capacité sont amortis sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent, n'excédant pas 40 ans.

## 2. Frais accessoires

Les frais accessoires aux investissements sont inclus dans la valeur d'acquisition des immobilisations corporelles concernées.

Ils sont amortis au même rythme que les installations auxquelles ils se rapportent.

## 3. Interventions de tiers

Les interventions de tiers dans le financement des immobilisations corporelles sont portées en déduction des valeurs d'acquisition de celles-ci, et sont, dès lors, déduites de la base d'amortissement. Aucune dotation n'est plus calculée dès le moment où la valeur comptable nette des installations, interventions déduites, est nulle.

## 4. Intérêts intercalaires

Des intérêts intercalaires afférents aux capitaux empruntés pour financer des immobilisations (in)corporelles sont capitalisés (ou activés) pour autant que ces charges concernent la période qui précède la mise en service industrielle des installations. Les intérêts intercalaires font l'objet d'amortissements au même rythme que les équipements auxquels ils se rapportent.

## 5. Amortissements

Le montant amortissable de chaque partie significative d'une immobilisation corporelle est amorti séparément (méthode des composants) sur sa durée d'utilisation probable en utilisant la méthode linéaire. Les dotations sont constituées à partir de la mise en service industrielle des installations.

Les installations techniques financées par des contrats de leasing sont amorties en fonction du taux d'amortissement appliqué dans la catégorie d'immobilisations à laquelle elles appartiennent.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

-20 à 33 ans pour les bâtiments industriels et administratifs ainsi que pour les immeubles d'habitation;

-20 à 50 ans pour les installations de production d'électricité (en fonction de la technologie);

-25 à 70 ans pour le génie civil des ouvrages hydrauliques;

-10 ans pour les installations de cogénération et de récupération d'énergie;

-10 ans pour les équipements de télétransmission, les fibres optiques, le mobilier et l'outillage;

-10 ans pour les simulateurs de conduite des centrales.

En cas de prolongation ou de réduction de la durée probable d'utilisation d'un actif corporel, la valeur résiduelle est amortie de manière linéaire sur la durée de vie restante au moment du changement.

## D. Les immobilisations financières

## 1. Participations, actions et parts

Les participations, actions et parts de sociétés sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport, à l'exclusion des frais accessoires et sous déduction des montants restant éventuellement à libérer.

A la fin de chaque exercice, chaque titre fait l'objet d'une évaluation individuelle en fonction de la situation, de la rentabilité ou des perspectives de la société concernée. La méthode d'évaluation est choisie objectivement en tenant compte de la nature et des caractéristiques du titre concerné. Dans la plupart des cas, la valeur d'actif net est retenue, ou la valeur de marché si celle-ci est inférieure à la valeur d'actif net. Le critère retenu pour un titre est appliqué de manière systématique d'un exercice à l'autre, sauf si l'évolution des circonstances le justifie, auquel cas une mention particulière est faite dans l'annexe.

Lorsque l'évaluation ainsi réalisée fait apparaître une dépréciation durable par rapport à la valeur d'inventaire, les titres font l'objet d'une réduction de valeur égale à la partie durable de la moins-value constatée. Une reprise exceptionnelle de réduction de valeur peut être effectuée lorsqu'une plus-value durable est observée sur les titres ayant fait antérieurement l'objet d'une réduction de valeur. Hormis ce cas, il n'est procédé à aucune réévaluation des titres, nonobstant les plus-values latentes, même durables, que peut faire apparaître l'évaluation de ceux-ci.

## 2. Créances comptabilisées en immobilisations financières

Les créances comptabilisées en immobilisations financières sont enregistrées à leur valeur nominale. Les titres à revenu fixe sont comptabilisés à la valeur d'acquisition. Si leur remboursement à l'échéance apparaît, en tout ou en partie, incertain ou compromis, ces créances et ces titres font l'objet d'une réduction de valeur à due concurrence.

## E. Les créances à plus et à moins d'un an

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale et font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance apparaît incertain ou compromis, en tout ou en partie.

En cas de faillite ou de réorganisation judiciaire, les créances impayées sont d'office considérées comme douteuses et leur valeur totale nette (TVA exclue) fait immédiatement l'objet d'une réduction de valeur. D'autres créances peuvent faire l'objet de réductions de valeur, adaptées à chaque cas.

## F. Les stocks

## 1. Stocks de combustibles

Les combustibles et autres matières premières sont portés à l'actif à leur prix d'acquisition, qui comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires tels que les impôts non récupérables et les frais de transport éventuels.

Les stocks sont valorisés en fin de période comptable sur base du prix moyen pondéré calculé par type de combustible et par centrale de production. Des réductions de valeur sont comptabilisées lorsque le prix du marché s'avère inférieur à la valeur nette comptable.

## 2. Stocks de matériel et de marchandises

Les matières consommables, les fournitures et les marchandises sont enregistrées à l'actif à leur prix d'acquisition, y compris les éventuels frais accessoires. Les stocks correspondants sont valorisés selon la méthode du prix moyen pondéré.

Une réduction de valeur est appliquée aux matières consommables et aux fournitures qui, vu leur obsolescence, ne peuvent plus servir à l'exploitation ou dont la valeur estimée de réalisation est inférieure à la valeur figurant dans les livres.

## 3. Commandes en cours

Les commandes en cours sont portées à l'actif du bilan à leur coût de revient.

## G. Les subsides en capital

Le montant des subsides accordés est repris au passif du bilan sous déduction des transferts successifs dans les comptes de résultats. Les subsides sont comptabilisés au moment de la notification par l'autorité compétente, ou, à défaut, lors de leur encaissement.

Ces transferts sont étalés linéairement sur une durée correspondant à la durée d'amortissement des installations qui font l'objet des subsides.

## H. Les provisions et impôts différés

A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, arrête les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou pertes éventuelles nés au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs.

## 1. Provisions pour gros entretien et grosses réparations

production. Les provisions sont basées sur une estimation préalable du coût des travaux avant chaque cycle de révision. Ces coûts sont répartis sur le nombre d'années que comporte chaque cycle de révision ou sur le nombre d'années restant à courir avant l'exposition des dépenses. Les provisions constituées au cours des exercices antérieurs sont régulièrement revues et adaptées si nécessaire. Elles font l'objet d'une reprise en compte de résultat si elles deviennent sans objet.

## 2. Provisions pour démantèlement et assainissement

### a) Centrales nucléaires

Les provisions liées au démantèlement des centrales nucléaires et à la gestion du combustible irradié dans ces centrales (organisées sous le contrôle de la Commission des Provisions Nucléaires créé par la loi du 11 avril 2003) ont été transférées vers Synatom. La société met en œuvre la méthodologie appliquée pour les centrales nucléaires belges, telle qu'approuvée par la Commission des Provisions Nucléaires, pour déterminer la provision constituée pour couvrir sa quote-part dans l'obligation de démantèlement de la centrale de Chooz, propriété d'EDF, dans laquelle ELECTRABEL détient un droit de tirage.

### b) Centrales thermiques conventionnelles

Des provisions sont constituées en application des obligations environnementales, légales et/ou contractuelles pour couvrir les dépenses de démolition et d'assainissement des sites des centrales électriques conventionnelles. Ces provisions sont basées des estimations techniques et budgétaires les plus appropriées. Les risques de pollution du sol ont été évalués en collaboration avec les administrations environnementales compétentes et un projet d'assainissement est mis en place partout où cela s'avère nécessaire.

## 3. Provisions pour régimes de prépensions conventionnelles

Depuis le 31.12.1992, une provision a été constituée en couverture des charges qui résultent du départ anticipé en prépension de membres du personnel, dans le cadre des conventions collectives de travail (ou de la transposition de celles-ci au personnel de cadre), qui permettent aux agents de quitter le service avant l'âge légal de la prépension (60 ans). Ces charges sont constituées par les rémunérations des agents concernés, en ce compris l'ensemble des charges patronales.

## 4. Provisions pour pensions et autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi

Concernant les cotisations aux régimes de pension à cotisation définie versées depuis le 1er janvier 2004, la loi impose un rendement annuel moyen sur la carrière de 1,75% minimum, le déficit éventuel étant à la charge de l'employeur. Il en résulte que, pour la partie des engagements correspondant aux cotisations versées depuis cette date, le régime doit être considéré comme un plan à prestations définies. Cependant, le régime reste comptabilisé comme un régime à cotisations définies, en l'absence notamment de passif net matériel identifié. Une comparaison entre le rendement réalisé et le taux minimum garanti est effectuée chaque année, et le sous-financement constaté fait l'objet d'une provision s'il est jugé significatif à la date de clôture.

Concernant les régimes de pension à prestations définies (but à atteindre), la valorisation du montant des engagements de retraite et assimilés est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles selon la méthode des unités de crédits projetées. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires qui tiennent compte des conditions économiques. Le déficit éventuel par rapport aux actifs de couverture est pris en charge par l'employeur conformément à la réglementation en vigueur.

## I. Les dettes

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

### J. Présentation du chiffre d'affaires

Conformément aux pratiques du secteur de l'énergie (au niveau international), et du secteur financier, le chiffre d'affaire relatif aux opérations de trading d'électricité de gaz et de combustibles n'inclut que la seule marge de négoce, qui correspond aux ventes nettes des achats y relatifs. Si cette marge est négative elle est présentée dans la rubrique approvisionnements et marchandises.

Dans l'activité portfolio management les ventes et achats physique de gaz et d'électricité sont aussi présenté net si une vente et achat se produit sur le même heure et point de livraison.

Cette compensation est réalisée en application de l'article 29 de l'Arrêté royal du 30 janvier 2001, et se justifie par le fait qu'une présentation brute de ces activités donnerait une fausse image des résultats de l'entreprise, en montrant un chiffre d'affaires et des approvisionnements disproportionné par rapport à la marge dégagée sur ces activités.

### K. Les droits et engagements hors bilan

Les droits et engagements hors bilan sont mentionnés dans les annexes, par catégorie, pour la valeur nominale de l'engagement figurant au contrat ou, à défaut, pour la valeur estimée. Les droits et engagements non susceptibles d'être quantifiés sont mentionnés de manière qualitative / descriptive.

### L. Les instruments financiers et produits dérivés

Afin de gérer les risques inhérents à son activité, Electrabel utilise des instruments financiers pour couvrir les risques de fluctuations des taux d'intérêt, des cours de change et des prix d'électricité et de combustibles. Il s'agit de contrats à terme (financiers et physiques) et de produits dérivés comme les swaps

Le principe comptable appliqué consiste à prendre en résultat les écarts (positifs ou négatifs) engendrés par les fluctuations de la juste valeur des instruments financiers de la même manière (ou de manière symétrique) que les opérations auxquelles ils se rapportent (couverture spécifique). La même règle est d'application en cas de couverture générale d'ensembles d'actifs ou de passifs de même nature.

Les produits des opérations financières qui ne sont pas spécifiquement identifiées comme des instruments de couverture (couverture spécifique ou générale) font l'objet, à la clôture des comptes, d'une évaluation en valeur de marché des positions ouvertes qu'ils génèrent. En vertu du principe de prudence, les pertes latentes relatives aux activités de trading sont prises en charge.

### M. Les opérations, avoirs et engagements en devises

Les opérations courantes en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de change au comptant du jour d'enregistrement.

Les actifs et passifs non monétaires (soit principalement les frais d'établissement, les immobilisations corporelles et incorporelles, les immobilisations financières et les stocks) restent valorisés aux cours de conversion historiques; cette valeur sert de base au calcul des amortissements et des éventuelles réductions de valeur (voir ci-avant).

Les différences de change constatées lors de la réalisation des actifs et passifs monétaires (créances, emprunts et dettes) sont directement prises en résultats.

Les acomptes versés sont considérés comme actifs monétaires ou non monétaires selon leur destination.

En fin d'exercice, les principaux postes monétaires en devises font l'objet d'une réévaluation sur base des cours de change au comptant à la date d'arrêt des comptes, à l'exception des postes faisant l'objet d'une couverture spécifique et auxquels s'appliquent les cours de couverture. Les écarts de conversion nets par devise constatés à cette occasion sont actés dans les comptes de régularisation s'il s'agit d'un bénéfice latent et, pris en charge dans le compte de résultat s'il s'agit d'une perte latente.

Les écarts de conversion positifs et négatifs constatés sur les valeurs disponibles sont pris en résultats.

**AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE**

## RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

## 1. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (annexe C.6.3.1)

Eu égard aux contraintes comptables découlant du régime particulier du contrôle auquel les entreprises du secteur sont soumises, ELECTRABEL a été autorisée en vertu de l'article 125 du code des sociétés, à adapter les rubriques des immobilisations corporelles du bilan à partir de l'exercice 1980.

Cette modification consiste essentiellement en un transfert :

- du génie civil, de la rubrique 22 à la rubrique 23;
- de l'outillage, de la rubrique 23 à la rubrique 24;
- des maisons d'habitation, de la rubrique 26 à la rubrique 22.

## 2. . Autres produits financiers (rubrique 752/9) Annexe à 6.11 code 9125

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats :

Subside en capital

	31/12/2021	31/12/2020
Wind Ford Genk	8.477,76	8.477,76
Wind Volvo Cars	10.047,00	10.047,00
Wind Volvo Truck	9.410,28	9.410,28
Wind Zeebrugge	4.656,96	4.656,96
Wind Bekaert -Zwevegem	10.061,04	10.061,04
Rodenhuize	51.734,88	51.735,03
DS Textiles Derndermonde	7.172,40	7.172,40
<b>Total</b>	<b>101.560,32</b>	<b>101.560,47</b>

## 3. Chiffre d'affaires annexe C 6.10

Comme requis par l'article 3.2§2 de l'arrête royal du 29/04/2019, nous présentons ci-après les montants bruts, avant compensation

	31/12/2020	31/12/2021	
ELECTRICITE	Chiffres d'affaires brut	16.228.888.755	14.171.062.701
5.223.702.648	Netting Electricité	- 7.287.297.787	
8.947.360.053	Chiffres d'affaires net	8.941.590.968	
GAZ	Chiffres d'affaires brut	3.394.003.701	
1.767.984.635	Netting Gaz	- 143.684.762	
- 71.123.346	Chiffres d'affaires net	3.250.318.939	
1.696.861.289	Chiffres d'affaires brut	256.488.953	
PRESTATION DE SERVICE ET AUTRES ACTIVITE	Netting		0
230.991.245	Chiffres d'affaires net	256.488.953	
0	Chiffres d'affaires brut = net	93.190.871	
230.991.245			
AUTRES			
44.522.667			

## 4. Bilan social annexe C10

En tant qu'employeur, Electrabel applique pour un même travail, ou un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes. Nous appliquons une politique salariale dans laquelle toute différenciation de salaire fondée sur le sexe est exclue.

## 5. Provisions nucléaires annexe C 6.9

La loi belge du 11 avril 2003 attribuée à SYNATOM, filiale d'ELECTRABEL, la gestion des provisions pour le démantèlement des centrales nucléaires et pour la gestion de l'aval du cycle du combustible irradié dans ces centrales. Conformément à cette même loi, SYNATOM peut prêter à ELECTRABEL un montant correspondant à maximum 75% du montant des provisions nucléaires dans le respect de certains critères en matière de qualité de crédit. Depuis octobre 2019, ELECTRABEL ne contracte plus de nouveau prêt au titre des provisions pour l'aval du cycle du combustible nucléaire et l'entreprise s'est engagée à rembourser, d'ici 2025, l'intégralité des prêts contractés à ce titre. La dette envers SYNATOM dans le bilan d'ELECTRABEL, y inclus les dettes commerciales, s'élève à 8,5 milliards d'euros au 31 décembre 2021 (9,1 milliards d'euros au 31 décembre 2020). Par ailleurs, cette loi a organisé l'établissement d'une Commission des provisions nucléaires (CPN) dont la mission est de contrôler le processus de constitution et la gestion de ces provisions.

Pour permettre à la CPN de remplir ses missions, conformément à la loi dont il est question ci-avant, SYNATOM est tenue de lui transmettre, tous les trois ans, un dossier décrivant les caractéristiques de base de la constitution de ces provisions. Dans l'hypothèse où des évolutions sont constatées entre deux évaluations triennales, susceptibles de modifier de façon significative les paramètres financiers retenus, le scénario industriel, l'estimation des coûts ou leur calendrier, la Commission peut réviser son avis et ELECTRABEL en tirer, le cas échéant, les conséquences dans les comptes.

Un dossier de réévaluation triennal des provisions nucléaires a été transmis le 12 septembre 2019 par SYNATOM à la Commission qui a rendu son avis le 12 décembre 2019. Celui-ci a été pris en compte lors de l'arrêté des comptes du 31 décembre 2019.

Les provisions ont été établies compte tenu du cadre contractuel et légal actuel qui fixe la durée d'exploitation des unités nucléaires à 50 ans pour Tihange 1 ainsi que Doel 1 & 2 et à 40 ans pour les autres unités. Elles n'ont pas connu d'évolution significative depuis, au-delà des impacts liés aux éléments récurrents que sont l'écoulement du temps (désactualisation) ainsi que les utilisations et dotations pour le combustible irradié au cours de l'année. Elles feront l'objet d'une nouvelle révision fin 2022 conformément à la réglementation en vigueur.

Les provisions constituées intègrent dans leurs hypothèses l'ensemble des obligations réglementaires environnementales existantes ou dont la mise en place est prévue au niveau européen, national ou régional. Si une nouvelle législation devait être introduite dans le futur, les coûts estimés servant de base aux calculs seraient susceptibles de varier.

L'évaluation des provisions intègre des marges pour aléas et risques afin de tenir compte du degré de maîtrise des techniques de démantèlement et de gestion du combustible irradié. Les marges pour aléas relatifs à l'évacuation des déchets sont déterminées par l'ONDRAF et intégrées dans ses redevances. SYNATOM estime par ailleurs des marges appropriées pour chaque catégorie de coûts.

ELECTRABEL estime que les dernières hypothèses revues et approuvées par la CPN sont les plus adéquates pour l'établissement de ces provisions. Cependant, la CPN a pointé dans son avis du 12 décembre 2019 des éléments d'incertitude sur certains coûts, en principe couverts par les marges pour aléas, mais pour lesquels la CPN s'est dotée de 2020 d'un programme de travail et d'analyses complémentaires susceptibles d'être prises en compte dans la révision de 2022. Le montant de ces provisions pourrait également être ajusté ultérieurement en fonction de l'évolution des paramètres présentés ci-dessous.

## A.Provisions pour la gestion de l'aval du cycle du combustible nucléaire

Le calcul des dotations aux provisions pour la gestion de l'aval du cycle du combustible nucléaire est effectué sur la base d'un coût unitaire moyen, déterminé pour l'ensemble des quantités qui auront été utilisées jusqu'à la fin de la période d'exploitation des centrales et appliqué aux quantités générées en date de clôture. Une dotation annuelle, correspondant à l'effet de désactualisation des provisions, est également constituée.

Après son déchargement d'un réacteur et son entreposage temporaire sur site, le combustible nucléaire utilisé fera l'objet d'un conditionnement, éventuellement après retraitement, avant son évacuation en stockage à long terme.

L'ONDRAF a proposé, le 9 février 2018, le stockage géologique comme politique nationale pour la gestion à long terme des déchets de haute activité et/ou de longue durée de vie. Cette proposition reste soumise à l'approbation du gouvernement belge qui aura, au préalable, recueilli l'avis de l'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN).

Par ailleurs, SYNATOM considère dans son évaluation que le scénario "mixte", retenu par la CPN, continue de s'appliquer : une partie du combustible est retraitée et le reste est évacué directement, sans retraitement.

Les provisions pour l'aval du cycle constituées par SYNATOM couvrent l'ensemble des coûts liés à ce scénario "mixte" : entreposage sur site, transport, retraitement, conditionnement, entreposage et évacuation géologique. Elles sont déterminées sur la base des principes et paramètres suivants :

"les coûts d'entreposage comprennent essentiellement les coûts de construction et d'exploitation d'installations complémentaires d'entreposage à sec ainsi que l'exploitation des installations existantes, de même que les coûts d'achat des conteneurs ;

"une partie du combustible irradié est transférée pour retraitement. Le plutonium et l'uranium issus du retraitement sont cédés à un tiers pour un coût dont l'estimation doit être régulièrement revue ;

"le combustible irradié et non retraité est conditionné, ce qui nécessite la construction d'installations de conditionnement en fonction de critères d'acceptation émis par l'ONDRAF. Les recommandations de cette dernière quant au coût de cette installation ont été intégralement prises en compte ;

"les résidus du retraitement et le combustible irradié conditionné sont transférés à l'ONDRAF ;



base d'un coût total de l'installation d'évacuation de 10,7 milliards d'euros 2017. Le coût estimé de la recommandation préliminaire de l'AFCN concernant un puits supplémentaire y a par ailleurs été ajouté sur la base des recommandations de l'ONDRAF. D'autres ajustements de sûreté opérationnelle du site d'évacuation sont en discussion avec l'ONDRAF et pourront donner lieu à une révision des coûts s'ils excèdent les montants couverts par les marges pour aléas déjà intégrés dans l'évaluation de l'ONDRAF;

"l'engagement à terme est calculé sur la base de coûts internes estimés et de coûts externes évalués à partir d'offres reçues de tiers ;

"le nouveau scénario de référence intègre le dernier scénario à jour de l'ONDRAF avec un début du stockage géologique autour de 2070 qui se clôturera vers 2135;

"l'hypothèse d'inflation retenue est de 2,0% ;

"le taux d'actualisation nominal retenu est de 3,25%. Il prend en compte (i) une analyse de l'évolution et de la moyenne historiques et prospectives des taux de référence à long terme, (ii) la longue durée du passif compte tenu des travaux de conditionnement et d'évacuation des combustibles usés retardés jusqu'en 2070 environ.

Les coûts effectivement supportés dans le futur pourraient différer de ceux estimés compte tenu de leur nature et de leur échéance. Plus particulièrement, le cadre réglementaire belge actuel ne permet pas le retraitement partiel et n'a pas encore confirmé l'adoption du stockage géologique comme politique de gestion des déchets nucléaires de moyenne et de haute activité.

Concernant le scénario de retraitement partiel, à la suite d'une résolution adoptée par la Chambre des Représentants en 1993, les contrats de retraitement qui n'étaient pas en cours d'exécution ont été suspendus puis résiliés en 1998. Le scénario retenu repose sur l'hypothèse que le gouvernement belge autorisera SYNATOM à retraiter le combustible usé et qu'un accord entre la Belgique et la France sera conclu aux fins de permettre à Orano (anciennement Areva) d'effectuer ce retraitement. Un scénario basé sur une évacuation directe des déchets, sans retraitement préalable, conduirait à une provision inférieure à celle résultant du scénario "mixte" retenu aujourd'hui et approuvé par la CPN.

Comme mentionné ci-dessus, le gouvernement belge n'a pas encore pris de décision quant à la gestion des déchets, soit en dépôt géologique profond, soit en entreposage en surface de longue durée. La Commission européenne a, à ce titre, adressé le 27 novembre 2019 un avis motivé à la Belgique dans le cadre de la procédure de manquement de l'article 258 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, au motif qu'elle n'a pas adopté de programme national de gestion des déchets radioactifs conforme à certaines exigences de la directive sur le combustible usé et les déchets radioactifs (directive 2011/70/Euratom du Conseil). A ce stade, il n'existe donc qu'un programme national qui confirme l'entreposage sûr du combustible usé suivi par son retraitement ou par son stockage. L'hypothèse intégrée dans le scénario retenu par la CPN se base sur le dépôt en couche géologique profonde dans un site restant à identifier et qualifier en Belgique.

#### Analyse de sensibilité

Les provisions pour la gestion de l'aval du cycle du combustible nucléaire restent sensibles aux hypothèses de coûts, de calendrier des opérations et d'engagement des dépenses ainsi qu'au taux d'actualisation :

-une augmentation de 10% des redevances de l'ONDRAF au-delà du tarif de référence des redevances demandé par la CPN pour l'évacuation des déchets de haute activité et/ou de longue durée de vie se traduirait, à montant de marges d'incertitudes inchangé, par une augmentation des provisions de l'ordre de 175 millions d'euros ;

-l'accélération de 5 ans des dépenses de l'ONDRAF au titre de l'entreposage, du conditionnement et du stockage des déchets radioactifs de haute activité et/ou de longue durée de vie aurait un impact à la hausse de 170 millions d'euros sur les provisions. Un report de 5 ans dans l'échéancier d'engagement de ces différentes dépenses aurait un impact à la baisse d'un montant plus faible ;

-l'impact d'une variation du taux d'actualisation de 10 points de base est susceptible d'entraîner une modification du solde des provisions pour le traitement de l'aval du cycle du combustible nucléaire de l'ordre de 260 millions d'euros, à la hausse en cas de diminution du taux et à la baisse en cas d'augmentation du taux.

Il convient de préciser que ces sensibilités résultent d'un calcul purement financier. Elles doivent s'analyser avec toutes les précautions d'usage compte tenu des nombreux autres paramètres, en partie interdépendants, intégrés dans l'évaluation.

#### B.Provisions pour le démantèlement des sites de production nucléaire

Au terme de leur durée d'exploitation, les centrales nucléaires doivent être démantelées. Les provisions constituées dans les comptes de SYNATOM (et dont 75% du montant est prêté à ELECTRABEL) sont destinées à couvrir tous les coûts relatifs tant à la phase de mise à l'arrêt définitif, qui concerne les opérations de déchargement et d'évacuation du combustible irradié de la centrale, qu'à la période de démantèlement proprement dite qui conduit au déclassement et à l'assainissement du site.

Les unités nucléaires françaises sur lesquelles ELECTRABEL détient un droit de capacité font également l'objet d'une provision à concurrence de la quote-part dans les coûts attendus de démantèlement qu'elle doit supporter.

La stratégie de démantèlement retenue repose sur un démantèlement (i) immédiat après l'arrêt du réacteur, (ii) réalisé en série plutôt qu'unité par unité et (iii) complet (retour à un "greenfield industriel"), permettant un usage industriel futur du terrain.

Les provisions pour le démantèlement des centrales nucléaires sont constituées sur la base des paramètres suivants :

"la durée d'exploitation des unités nucléaires est de 50 ans pour Tihange 1 ainsi que pour Doel 1 & 2, et de 40 ans pour les autres unités ;

"le début des opérations techniques de mise à l'arrêt définitif des installations est fonction de l'unité concernée et du séquençement des opérations pour l'ensemble du parc. Elles sont immédiatement suivies de la phase de démantèlement ;

"le scénario retenu repose sur un plan de démantèlement et des calendriers qui devront être approuvés par les autorités de sûreté nucléaire. Un dialogue sur les conditions de sûreté des phases de mise à l'arrêt définitif et de démantèlement des centrales a été initié avec l'AFCN. Les coûts pourraient être amenés à évoluer en considération de l'issue de ces discussions et du projet détaillé de réalisation de ces phases en cours de définition ;

"le montant à décaisser à terme est déterminé en fonction des coûts estimés par unité nucléaire, sur la base d'une étude réalisée par un bureau d'experts indépendants et en retenant comme hypothèse la réalisation d'un démantèlement en série des centrales. Les coûts effectivement supportés dans le futur pourraient différer de ceux estimés compte tenu de leur nature et de leur échéance ;

"les redevances pour la prise en charge des déchets du démantèlement de catégorie A - de faible ou moyenne activité et de courte durée de vie - et B - de faible ou moyenne activité et de longue durée de vie - sont déterminées en utilisant le tarif des redevances établi par l'ONDRAF et en incluant des marges préconisées par l'ONDRAF pour risques de reclassement de déchets compte tenu des incertitudes de définition des critères d'admission des déchets dans ces catégories. Les difficultés dans l'obtention des permis d'exploitation du centre de stockage des déchets de catégorie A conduisent l'ONDRAF à revoir la définition de la solution technique de stockage dont une nouvelle évaluation devrait être établie en 2022 ;

"pour les différentes phases, il est tenu compte de l'inclusion de marges pour aléas normales, revues par l'ONDRAF et la CPN. Une nouvelle étude des incertitudes et risques à couvrir par ces marges pour aléas doit être conduite lors de la prochaine révision ;

"un taux d'inflation de 2,0% est appliqué jusqu'à la fin du démantèlement pour la détermination de la valeur future de l'engagement ;

"un taux d'actualisation réduit à 2,5% (y compris 2,0% d'inflation) est appliqué pour la détermination de la valeur actuelle de l'engagement (VAN). Il prend en compte (i) une analyse de l'évolution et de la moyenne historiques et prospectives des taux de référence cohérents ainsi que (ii) la durée du programme de démantèlement qui devrait s'achever vers 2040.

#### Analyse de sensibilité

Sur la base des paramètres actuellement appliqués pour l'estimation des coûts et du calendrier des décaissements, une variation du taux d'actualisation de 10 points de base est susceptible d'entraîner une modification du solde des provisions pour démantèlement de l'ordre de 62 millions d'euros, à la hausse en cas de diminution du taux et à la baisse en cas d'augmentation du taux.

Une hausse de 10% des coûts de mise à l'arrêt définitif et de démantèlement est susceptible d'entraîner une modification du solde des provisions pour démantèlement de l'ordre de 635 millions d'euros.

Il convient de préciser que cette sensibilité résulte d'un calcul purement financier. Elle doit s'analyser avec toutes les précautions d'usage compte tenu des nombreux autres paramètres, en partie interdépendants, intégrés dans l'évaluation.

#### C.Rendement des montants de provision investis par SYNATOM

SYNATOM investit sur les marchés financiers le montant des provisions versées par ELECTRABEL pour offrir, à long terme, un rendement suffisant, pour un niveau de risque acceptable, afin de couvrir les coûts liés au démantèlement et à la gestion des matières fissiles irradiées, sous les contraintes de diversification, de minimisation du risque et de disponibilité comme définies par la loi du 11 avril 2003. Si lors de l'utilisation des fonds il s'avérait que les montants provisionnés étaient insuffisants, ELECTRABEL devrait compenser l'écart.

A plus court terme la valeur des placements de SYNATOM est couverte par un contrat de garantie de valeur entre ELECTRABEL et SYNATOM par lequel, si à l'échéance de ce contrat en 2025, la valeur de marché était inférieure à la valeur comptable d'acquisition, ELECTRABEL devrait compenser l'écart de valeur.

Il incombe au Conseil d'administration de SYNATOM et à son Comité d'investissement de définir la politique d'investissement de SYNATOM après avis de la CPN conformément à la loi du 11 avril 2003. En s'appuyant sur une politique de contrôle des risques rigoureuse, le Comité d'investissement supervise les décisions d'investissement dont le pilotage est confié à une équipe dirigée par un Directeur des Investissements.

Au cours de l'exercice 2021, SYNATOM a vu augmenter de près de 1,3 milliard d'euros ses investissements dans des actifs financiers dédiés à la couverture des dépenses futures de gestion des matières fissiles irradiées. La partie des provisions ne faisant pas l'objet de prêts aux exploitants nucléaires est placée par SYNATOM soit dans des prêts à des personnes morales répondant aux critères de "qualité de crédit" imposés par la loi, soit placés dans des actifs extérieurs aux exploitants nucléaires.

La valeur des actifs financiers dédiés à la couverture des provisions nucléaires s'élève au 31 décembre 2021 à 5 501 millions d'euros et leur rendement s'établit à 7,63% sur l'exercice. Les actions sont le principal moteur de la performance, les marchés boursiers mondiaux bénéficiant des bonnes perspectives économiques et des résultats des entreprises étant supérieurs aux attentes.

6. la sensibilité de la valeur d'International Power aux fluctuations des taux de change : " Cette valorisation restera sensible notamment aux risques de change avec -520 millions d'euros pour 10% d'augmentation de valeur du dollar et -420 millions d'euros pour 10% de baisse de valeur du BRL

7. ELECTRABEL, allant au-delà de ses obligations légales, a pris l'engagement de financer via SYNATOM l'intégralité du montant des provisions pour la gestion du combustible usé d'ici 2025, selon l'échéancier suivant :

	2022	2023	2024	2025	Total
En meur.	894	889	931	1.071	



**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES  
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**

## Rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice 2021

Rapport présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'ELECTRABEL SA  
du 26 avril 2022

---

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion sur les activités d'ELECTRABEL SA (ci-après 'ELECTRABEL' ou la 'Société') au cours de l'exercice écoulé et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021.

Nous vous proposons également l'affectation du résultat de l'exercice.

ELECTRABEL affiche un bénéfice de 1 915 millions d'euros en 2021, qui reflète la bonne performance de nos activités opérationnelles dans le résultat d'exploitation, et le regain de valeur de certaines de nos activités internationales qui a conduit à la reprise de dépréciations de titres de filiales.

Le résultat d'exploitation s'élève à 759 millions d'euros et progresse de 903 millions d'euros par rapport à 2020. Le résultat d'exploitation récurrent, 936 millions d'euros en 2021 contre 73 millions d'euros en 2020, est tiré par la disponibilité des unités nucléaires et le prix de vente d'électricité plus élevé capté par les actifs de production, malgré l'érosion constatée des marges sur les volumes commercialisés de gaz et d'électricité.

La disponibilité du parc nucléaire atteint 92% en 2021, une performance inégalée depuis l'année 2000, et en nette amélioration par rapport à l'année 2020 (63%) où de nombreux arrêts avaient été planifiés en parallèle.

Le résultat non-récurrent s'élève à -178 millions d'euros, en raison principalement de l'augmentation des provisions nucléaires d'ELECTRABEL appelées par la Société de provisionnement SYNATOM qui a conduit à la comptabilisation d'une charge de -201 millions d'euros cette année.

Le résultat financier s'établit à 1 218 millions d'euros, en augmentation de 3 044 millions d'euros par rapport à 2020. Si le résultat financier récurrent est en baisse, ELECTRABEL ayant moins perçu de dividendes de ses filiales cette année, les éléments non-récurrents contribuent favorablement au résultat financier à hauteur de +1 761 millions d'euros en 2021, suite à la reprise partielle de dépréciation des titres d'International Power Ltd et d'ENGIE Energie Nederland Holding BV.

## 1. Chiffres clés (périmètre belge)

	2021	2020
Chiffre d'affaires (millions d'euros)	12 542	10 920
Nombre de collaborateurs	4590	4788
Nombre de clients	2,76 millions	2,67 millions
Capacité de production	10 242 MW	10 102 MW
Capacité de production verte	714 MW	637 MW
Capacité de production sans émissions de CO <sub>2</sub>	66%	66%
Part de marché électricité	44%	44%
Part de marché gaz naturel	42%	41%

## 2. Commentaires sur les comptes annuels

Les comptes annuels publiés par ELECTRABEL ont été établis conformément au référentiel comptable belge.

### 2.1. Compte de résultats abrégé

en M€	2021	2020	Variation 2021 vs 2020
Chiffre d'affaires	12 542	10 920	1 622
Production immobilisée	94	181	( 87)
Autres produits d'exploitation et variation des en-cours	332	283	49
Coût des ventes et des prestations	( 12 031)	( 11 310)	( 721)
<b>Résultat d'exploitation récurrent</b>	<b>937</b>	<b>73</b>	<b>864</b>
Résultat d'exploitation non récurrent	( 178)	( 217)	39
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>759</b>	<b>( 144)</b>	<b>903</b>
Résultat financier récurrent	( 543)	598	( 1 142)
Résultat financier non récurrent	1 761	( 2 424)	4 186
<b>Résultat financier</b>	<b>1 218</b>	<b>( 1 826)</b>	<b>3 044</b>
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	<b>1 977</b>	<b>( 1 970)</b>	<b>3 947</b>
Impôts sur le résultat	( 61)	( 23)	( 39)
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	<b>1 915</b>	<b>( 1 993)</b>	<b>3 908</b>

Le **chiffre d'affaires** s'établit à 12 542 millions d'euros, en progression de 1 622 millions d'euros par rapport à 2020. Cette hausse est la résultante à la fois d'une augmentation des volumes d'électricité et de gaz vendus aux clients résidentiels et industriels, et de celle des prix de vente.

Le **résultat d'exploitation** s'élève à 759 millions d'euros et croît de 903 millions d'euros, tiré par les activités nucléaires, dans un contexte de tensions sur les marchés et de prix élevés qui fragilisent les activités de commercialisation. Il comprend également des

charges non-récurrentes en lien avec la révision triennale des provisions nucléaires de 2019.

Le résultat récurrent progresse de 864 millions d'euros par rapport à 2020. La bonne disponibilité du parc nucléaire (+497 millions d'euros), la hausse du prix de l'électricité vendue par l'ensemble du parc de production (+767 millions d'euros), la performance opérationnelle réalisée dans le cadre du programme « Lean » (+71 millions d'euros), et les conséquences de la reprise économique sur les volumes de gaz et d'électricité commercialisés (+42 millions d'euros) ont contribué à l'amélioration du résultat récurrent. Ces éléments sont partiellement compensés par l'augmentation des taxes corrélées au volume de production nucléaire et à la hausse des prix de l'électricité (-118 millions d'euros), par les coûts d'équilibrage et d'ajustement liés aux volumes des activités de commercialisation et de négoce (-131 millions d'euros), par l'extension du tarif social de l'énergie (-17 millions d'euros), par la dépréciation des stocks de pièces détachées (-95 millions d'euros), par les conditions climatiques défavorables ayant réduit les volumes de renouvelable commercialisés (-10 millions d'euros), et par la comptabilisation de provisions pour un total de -103 millions d'euros.

Le résultat d'exploitation non-récurrent s'élève à -178 millions d'euros, provenant principalement de l'augmentation des provisions nucléaires d'ELECTRABEL appelées par la Société de provisionnement SYNATOM qui a conduit à la comptabilisation d'une charge de -201 millions d'euros cette année. Celle-ci correspond essentiellement à la baisse en 2021 du taux d'actualisation de la provision pour démantèlement de 2,7% à 2,5% décidée lors de la dernière révision triennale des provisions fin 2019.

Le **résultat financier** s'établit à 1 218 millions d'euros, dont -543 millions d'euros de résultat récurrent lié essentiellement au paiement des charges financières des provisions nucléaires versées à SYNATOM et à un résultat non récurrent fortement positif. Le total est en amélioration de 3 044 millions d'euros par rapport à 2020 du fait de la diminution des dividendes perçus par ELECTRABEL de ses filiales plus que compensée par la reprise partielle des dépréciations comptabilisées les exercices précédents sur les titres d'International Power Ltd (+1 474 millions d'euros) et d'ENGIE Energie Nederland Holding BV (281 millions d'euros).

Une charge d'impôt sur les sociétés de -61 millions d'euros a été comptabilisée au titre de l'impôt dû sur le résultat taxable d'ELECTRABEL.

## 2.2. Bilan abrégé

### Actif

<i>en M€</i>	2021	2020	Variation 2021 vs 2020
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>38 164</b>	<b>36 606</b>	<b>1 559</b>
Immobilisations incorporelles	812	753	58
Immobilisations corporelles	1 281	1 439	( 158)
Immobilisations financières	36 072	34 414	1 658
<b>Actifs circulants</b>	<b>9 445</b>	<b>5 313</b>	<b>4 132</b>
Créances à plus d'un an	124	123	
Stocks et commandes en cours d'exécution	238	289	( 51)
Créances à un an au plus	6 909	3 097	3 811
Valeurs disponibles	10	10	
Comptes de régularisation	2 165	1 794	371
<b>Total de l'actif</b>	<b>47 610</b>	<b>41 919</b>	<b>5 690</b>

Les **immobilisations incorporelles** s'élèvent à 812 millions d'euros, en hausse de 58 millions d'euros par rapport à 2020, la valeur du stock de certificats CO<sub>2</sub> ayant notamment suivi la hausse des prix de marché (+47 millions d'euros). L'évolution des autres actifs incorporels est stable, l'augmentation nette des coûts d'acquisition de clientèle ou des investissements dans les systèmes d'information étant compensée par la charge d'amortissements de l'année.

Les **immobilisations corporelles** diminuent de -158 millions d'euros. Les investissements de l'année, qui s'élèvent à 126 millions d'euros, sont principalement consacrés au développement et à la modernisation continue du parc de production nucléaire dans lequel ELECTRABEL a investi 69 millions d'euros en 2021, aux travaux d'extension de la centrale de pompage-turbinage de Coe, au développement éolien ou à la maintenance du parc d'actifs de production thermique. Ces investissements sont plus que compensés par les amortissements courants d'exploitation qui s'élèvent à -278 millions d'euros.

Les **immobilisations financières** s'apprécient de 1 658 millions d'euros par rapport à 2020 suite à la reprise partielle des dépréciations historiques des titres d'International Power Ltd et d'ENGIE Energie Nederland Holding BV, en partie compensée par le remboursement d'un prêt octroyé à Cofely Services.

Les **créances à court et long terme** augmentent de 3 811 millions d'euros, principalement du fait d'avances octroyées sous forme de prêt à une société liée, des liquidités placées dans le pool de trésorerie, et des créances clients dont la hausse reflète l'évolution des prix de marché observée en fin d'année.

L'évolution des **comptes de régularisation** (+371 millions d'euros) est principalement due aux montants de gaz et d'électricité en compteur (402 millions d'euros), ainsi qu'aux primes d'option et à la variation des prorata d'intérêts à recevoir sur les créances financières.

## Passif

<i>en M€</i>	2021	2020	Variation 2021 vs 2020
<b>Capitaux propres</b>	<b>17 546</b>	<b>15 631</b>	<b>1 915</b>
<b>Provisions et impôts différés</b>	<b>1 549</b>	<b>1 475</b>	<b>74</b>
<b>Dettes</b>	<b>28 515</b>	<b>24 813</b>	<b>3 701</b>
Dettes à plus d'un an	14 863	19 580	( 4 717)
Dettes à un an au plus	12 982	4 588	8 393
Comptes de régularisation	670	645	25
<b>Total du passif</b>	<b>47 610</b>	<b>41 919</b>	<b>5 691</b>

La variation de +1 915 millions d'euros des **capitaux propres** correspond au résultat de l'exercice.

Les **provisions et impôts différés** s'élèvent à 1 549 millions d'euros au 31 décembre 2021, en augmentation de 74 millions d'euros par rapport à 2020. Cette variation provient notamment des provisions comptabilisées sur les contrats de location des bâtiments (31 millions d'euros), d'un complément de provision pour le chantier d'évacuation du terril du Hénâ (23 millions d'euros), de la remise en état des sites de Vilvorde et des Awirs (10 millions d'euros), de la désactualisation des provisions relatives à la mise à l'arrêt définitif des capacités françaises sur lesquelles ELECTRABEL possède des droits de tirage (31 millions d'euros), et de l'utilisation nette des provisions pour restructuration (-13 millions d'euros).

Les **dettes** s'élèvent à 28,5 milliards d'euros et s'accroissent de 3,7 milliards d'euros par rapport à 2020, en raison de la hausse des prix de marché qui se répercute sur les dettes courantes des activités de négoce et de commercialisation (1,9 milliards d'euros), ainsi que sur les collatéraux reçus des dérivés de commodités (2,4 milliards d'euros). Cet endettement plus important est en partie compensé par la diminution des dettes à plus d'un an envers SYNATOM (-0,7 milliards d'euros), conformément à l'engagement d'ELECTRABEL de financer via SYNATOM l'intégralité du montant des provisions aval d'ici 2025.

Le montant de la dette envers SYNATOM s'élève à 8,5 milliards d'euros au 31 décembre 2021, 4,7 milliards liés au démantèlement des centrales et 3,8 milliards au traitement et entreposage du combustible radioactif (aval du cycle).



### **3. Évolution des activités opérationnelles d'ELECTRABEL et événements marquants**

#### **3.1 Le parc de production à la loupe**

##### **3.1.1. Parc nucléaire**

Avec une production des actifs belges à 100% de 47,9 TWh, la disponibilité du parc de production nucléaire s'établit à 92% à fin décembre 2021. Il s'agit d'une disponibilité record, inégalée depuis l'année 2000, et bien supérieure à la disponibilité de 63% observée en 2020 suite à de nombreux arrêts planifiés en parallèle.

Certaines unités ont néanmoins dû être arrêtées en 2021. Ainsi, la centrale de Tihange 2, en révision depuis le 12 novembre 2020, n'a été remise en service que le 22 janvier 2021 avec 28 jours de retard sur le planning initial, suite à une combinaison d'aléas techniques et de contraintes opérationnelles. En avril elle fut de nouveau arrêtée après qu'un défaut dans le circuit secondaire d'injection d'eau ait été détecté. Elle a été remise en service à la fin du mois de mai et devrait désormais produire à pleine puissance jusqu'au terme de son cycle combustible en juin 2022.

Doel 1 et Doel 2 ont chacune fait l'objet de deux arrêts planifiés au printemps afin de procéder à des travaux de maintenance, d'inspection de conduites dans le circuit primaire de refroidissement, et de recharge du combustible.

Enfin, les unités de Doel 3 et Doel 4 ont également été arrêtées respectivement entre le 27 août et le 25 septembre et entre le 22 octobre et le 2 décembre pour des travaux de maintenance et de recharge de combustible nucléaire. Doel 4 a été reconnectée au réseau et a atteint sa puissance maximale avec quelques jours de retard sur le planning initial.

##### **3.1.2. Sûreté nucléaire**

La sûreté nucléaire reste la priorité absolue d'ELECTRABEL. Son Conseil d'administration a décidé en 2016 la mise en place, en son sein, d'un Comité de Sûreté Nucléaire chargé d'examiner, préalablement aux réunions du Conseil d'administration, les questions relatives à la sûreté nucléaire. Ces sujets sont ensuite soumis au Conseil d'administration pour information, délibération et/ou décision.

En 2021, le Comité s'est à nouveau réuni en présence d'experts internes et externes pour aborder ou approfondir notamment les sujets suivants :

- la gestion de la sûreté au quotidien, y compris la revue des indicateurs clés, les exigences en matière de formation, de rétention du personnel qualifié, l'échange de bonnes pratiques ou les impacts de la crise sanitaire sur les activités opérationnelles;
- les sujets d'actualité portant sur les unités et la sûreté des projets d'ingénierie (les LTO Doel 1-2 et Tihange 1, ou la construction des espaces d'entreposage pour combustible usé...), les travaux de maintenance, le suivi des plans d'actions, les relations avec les parties prenantes et les pistes d'amélioration ;
- l'environnement réglementaire et l'état des projets de démantèlement.

Des réflexions sont entamées pour faire évoluer la gouvernance de ce Comité en cohérence avec l'évolution des activités visées.

### 3.1.3. Centrales classiques

En novembre 2021, les deux projets introduits par ELECTRABEL aux enchères CRM (*Capacity Remuneration Mechanism*) en vue de la conclusion de contrats de capacité de 15 ans avec Elia ont été retenus. Il s'agit des projets de centrales « Turbine Gaz-Vapeur » de Vilvorde et des Awirs, toutes deux d'une capacité nominale de 875 MW.

Ces unités, dont le rendement énergétique atteindra 63%, participeront moyennant l'obtention des permis nécessaires à l'approvisionnement de la Belgique en électricité dès 2025. Elles alimenteront les ménages et les entreprises belges en électricité locale et pilotable. Les centrales de Vilvorde et des Awirs s'inscrivent dans la transition vers une production décarbonée puisqu'elles seront capables de valoriser des gaz verts, et seront à long terme « zero émission ».

Par ailleurs, lors de ces mêmes enchères, 1370 MW de capacités existantes d'ELECTRABEL ont été sélectionnées pour un contrat de capacité d'un an à livraison 2025.

Sous réserve de l'analyse du recours introduit auprès du Conseil d'Etat contre le permis délivré pour le projet aux Awirs, ELECTRABEL lancera les travaux de préparation du chantier afin qu'il soit finalisé dans le délai imparti, soit le 1er novembre 2025 au plus tard. Pour la centrale de Vilvorde, ELECTRABEL a introduit une nouvelle demande de permis environnemental le 7 janvier 2022 suite à la décision négative de la ministre compétente de la Région Flamande le 29 octobre 2021.

En 2021, ELECTRABEL a également décidé d'investir pour accroître la capacité de production de Coo. Cette station de pompage-turbinage permet d'absorber l'excès d'énergie, notamment renouvelable, pour la restituer sur demande, et fournit des services au réseau électrique afin d'en assurer la stabilité. Grâce à l'augmentation de la capacité installée (+79 MW) et à l'énergie stockée dans les bassins (+450 MWh), Coo bénéficiera d'une exemption de 80% des coûts de réseau pendant une période de cinq ans, comme cela est prévu dans les tarifs d'Elia.

### 3.1.4. De grandes ambitions en matière d'énergies renouvelables

Les efforts de développement de nouvelles capacités renouvelables se sont poursuivis en 2021. La capacité éolienne terrestre d'ELECTRABEL effectivement en opération s'élevait fin 2021 à 469 MW. Cette année, cinq parcs éoliens (ICO, Hoogstraten repowering, Lommel, Turnhout et Rodenhuize repowering) d'une puissance totale de 85 MW ont été mis en service. Par ailleurs, les parcs éoliens de Dhuy, Hoogstraten Merenweg, Retie, Seneffe, Lummen, Wondelgem repowering, Temse et Gent Moervaart (62 MW au total) étaient en construction en fin d'année.

Sun4Business, la filiale d'ELECTRABEL qui propose des panneaux solaires aux entreprises, via un système de tiers investisseurs, ambitionne d'occuper une place importante en matière de développement, financement, construction et exploitation de parcs solaires photovoltaïques installés chez des clients industriels ou actifs dans le tertiaire. 74 MW au total ont été contractés depuis 2017 (155 sites), dont la plus grande partie (61 MW) a été mise en service. A fin 2030, ELECTRABEL vise une capacité de plus de 250 MW, soit une surface de plus de 250 hectares répartie chez un grand nombre de clients et sur ses sites de production. En 2021, Sun4Business a poursuivi son développement et des installations ont été placées auprès de clients industriels de renom.

### 3.2. Activités de commercialisation

L'activité économique belge a progressé en 2021 après le ralentissement important de 2020 dû à la pandémie. Toutefois, l'impact résiduel sur la consommation globale belge (basé sur une analyse de la charge Elia) pour 2021 est estimé à -6% par rapport à 2019.

L'année 2021 a également été marquée par une hausse spectaculaire des prix de l'énergie. Cette hausse des prix sur les marchés s'est fortement accélérée à partir de mars 2021 pour atteindre un niveau qui dépasse largement le niveau historique le plus élevé atteint en 2007-2008, soit avant la crise financière.

Compte tenu de cette hausse de prix sans précédent, les fournisseurs d'énergie ont adapté leurs offres, leurs actions et la communication envers leurs clients afin de réduire au maximum l'effet de surprise sur leur décompte annuel. La concurrence est donc restée intense. Dans ce contexte 2021 difficile, ELECTRABEL a conservé un *churn* positif, grâce à l'acquisition de près de 580.000 nouveaux points de fourniture au travers des différents canaux de vente de la Société.

Malgré ces conditions de marché défavorables, ELECTRABEL est parvenue à stabiliser la satisfaction des clients à un niveau élevé (entre 75% et 80% de clients satisfaits ou très satisfaits), tout en faisant progresser la loyauté. La qualité de service ELECTRABEL est soulignée également par une note de 5 étoiles décernée par la VREG.

En 2021, ELECTRABEL a renforcé sa position dans la transition énergétique et a développé de nouvelles offres comme l'installation de batteries pour les clients équipés de panneaux solaires. Les produits et services du segment B2C ont continué leur croissance, pour atteindre un total de 220.000 contrats (boxx, maintenance, assistance) et 4.800 ventes d'installations PV et de chaudières. Une application pour téléphone mobile destinée aux clients flamands équipés de compteurs digitaux a été lancée afin de les assister dans la maîtrise quotidienne de leur énergie. La satisfaction des clients après utilisation de ces produits et services est restée élevée grâce à une grande attention portée à l'expérience client et à des efforts constants pour optimiser le réseau de partenaires.

En B2B, malgré une reprise globale des activités, certains secteurs n'ont pas encore retrouvé les niveaux d'activité d'avant la crise Covid, principalement dans les secteurs des services. Les prix records du gaz et de l'électricité ont rendu les activités commerciales sur le marché B2B difficiles. La forte volatilité des marchés a rendu les clients plus prudents et les volumes disponibles ont été l'objet d'une concurrence toujours plus forte, y compris chez nos clients fidèles et en dépit des risques accrus pour tous les fournisseurs.

### 3.3. ELECTRABEL, entreprise socialement engagée

Projet unique en son genre en Europe, le chantier d'évacuation des 2,3 millions de tonnes de cendres volantes du **terril du Hénâ**, est en cours depuis fin 2016 et se poursuivra dans les années à venir. ELECTRABEL s'attèle à remettre le site dans son état d'origine afin d'y développer une nouvelle zone de biodiversité, avec une garantie de sécurité totale à long terme. A fin 2021, plus de 880.000 tonnes de cendres volantes ont été évacuées pour être réutilisées chez des cimentiers.

Active en Belgique depuis 2013, la **Fondation ENGIE** encourage l'inclusion de l'enfance et de la jeunesse par le biais du sport, de l'éducation et de la culture. A ce jour, ce sont plus de 74 projets et plus de 85.000 enfants qui ont été soutenus directement dans l'une des trois Régions du pays. A l'issue des deux appels à projets lancés en 2021, la Fondation a décidé de soutenir 13 nouvelles associations et de prolonger son soutien à 7 associations.

Pour les projets issus de l'appel à projets d'automne, la Fondation a souhaité être au plus proche des victimes des inondations de cet été. L'accent a donc été mis sur les zones les plus touchées par celles-ci tout en restant actif dans les trois Régions du pays.

Avec la mise en place du télétravail et la diminution des contacts entre collègues qui en découle, la pandémie constitue un défi pour bon nombre d'organisations et leur personnel. Beaucoup de personnes sont touchées mentalement et physiquement par cette situation. ELECTRABEL a décidé en 2020 de répondre de manière originale à celle-ci avec le **Summer Challenge**. Celui-ci a consisté à parcourir à pied, en course à pied, à vélo ou tout autre moyen sportif, une distance de 1.000.000 de km. Suite au succès de ce challenge, ELECTRABEL a décidé de réitérer l'exploit en 2021 et d'aller un pas plus loin en doublant la mise avec un défi placé à 2.000.000 de km et l'engagement de planter en Belgique 4000 arbres ou plants de haie en cas de réalisation du défi. Celui-ci a été relevé avec succès. Les plantations ont été réalisées dans le courant du quatrième trimestre 2021 à Ninove et à Visé.

Pour la 11ème année consécutive, ENGIE a lancé son **programme Power2Act** qui permet aux collaborateurs solidaires de l'entreprise de demander un soutien financier pour une association qui leur tient à cœur et dans laquelle ils s'investissent comme bénévoles. En 2021, 26 projets locaux ont été retenus et bénéficieront d'une aide pour réaliser leur projet solidaire en 2022.

Enfin, à la fin de l'année, les collaborateurs d'ENGIE en Belgique se sont mobilisés pour l'Opération Shoebox. Au total, 700 boîtes à chaussures remplies de petites attentions ont été offertes aux plus démunis pour la Noël.

## 4. Litiges et concurrence

### 4.1. Prorogation de la date de désactivation des unités nucléaires de Doel 1 et Doel 2

La décision de prorogation de la date de désactivation des unités nucléaires Doel 1 et 2 à 50 ans, prise par le gouvernement belge et confirmée par le vote du Parlement en juin 2015, a été approuvée par l'AFCN (Agence fédérale de contrôle nucléaire) dans le cadre de la 4<sup>e</sup> révision décennale, sur la base d'un programme engageant de modernisation qui a pris fin en 2020.

Des recours en justice ont été introduits par des organisations environnementales contre l'Etat belge auprès de la Cour constitutionnelle quant à l'absence d'analyse d'impact environnemental et de consultation du public dans le cadre de l'adoption de la loi votée en juin 2015. La Cour constitutionnelle a rendu son arrêt le 5 mars 2020, par lequel elle annule la loi de juin 2015, en ce qu'elle a été adoptée sans procéder aux évaluations environnementales préalables requises, suivant ainsi l'arrêt rendu par la Cour de Justice de l'Union européenne le 29 juillet 2019. La Cour accepte cependant que les effets de la loi soient maintenus jusqu'au 31 décembre 2022 afin de garantir la sécurité d'approvisionnement du pays. Les unités de Doel 1 et Doel 2 peuvent donc continuer à être exploitées le temps de la régularisation. Il appartient à l'État belge de procéder à la régularisation de la situation dans ce délai.

L'invalidation de la décision de prolongation de la durée d'exploitation des unités nucléaires Doel 1 et 2 pourrait avoir un effet significatif défavorable sur les revenus d'ELECTRABEL et sur la valeur des actifs nucléaires concernés.

ELECTRABEL collabore avec l'Etat belge dans le cadre du processus de régularisation.

L'Etat belge a confirmé le calendrier prévu pour le processus de régularisation dans le délai imparti par la Cour constitutionnelle belge et a soumis l'analyse d'impact environnemental à une consultation publique et internationale.

Un recours en annulation introduit sur les mêmes bases par des organisations environnementales contre l'Etat belge à l'encontre des arrêtés royaux et décisions de l'AFCN de 2015 autorisant les travaux de prolongation de Doel 1 et Doel 2 est par ailleurs toujours pendant devant le Conseil d'Etat belge.

#### **4.2. Prix de transfert du gaz**

L'Inspection spéciale des impôts belge a adressé deux avis de rectification du résultat fiscal des exercices 2012 et 2013 pour un montant global de 706 millions d'euros considérant que le prix appliqué à la fourniture de gaz par ENGIE (alors GDF SUEZ) à ELECTRABEL était excessif. ENGIE et ELECTRABEL contestent cette rectification qui impacterait l'impôt payé en France. La Belgique et la France ont initié une procédure amiable afin de régler ce différend.

### **5. Evénements importants survenus après la date de clôture**

L'évolution de la situation internationale liée à la guerre en Ukraine reste incertaine à ce stade et fait l'objet d'un suivi par ELECTRABEL qui est attentif à toutes les conséquences potentielles de la crise notamment sur l'activité et les résultats (marchés et prix des matières premières, approvisionnement, valeur de certains investissements).

Dans ce contexte, ELECTRABEL a pris connaissance de la décision du gouvernement belge de faire évoluer sa politique énergétique en prolongeant le nucléaire (Doel 4 – Tihange 3) jusqu'en 2035. Cette décision impose des contraintes et des défis majeurs de nature opérationnelle, financière et de disponibilité des ressources. ELECTRABEL s'est engagé à discuter avec le gouvernement sur les conditions et la faisabilité d'une telle prolongation.

### **6. Activités de recherche et développement**

ELECTRABEL et les universités belges collaborent depuis de nombreuses années et mènent en commun des projets de recherche notamment dans le cadre de mémoires de fin d'études, de thèses de doctorat, de projets financés par des fonds tiers.

Dans le cadre de ces projets universitaires en Belgique, ELECTRABEL a souhaité développer quatre axes autour de la transition zéro carbone :

- Le partenariat et le soutien à la recherche universitaire,
- La disponibilité de ses cadres et de ses experts pour contribuer à l'enseignement ou à la formation universitaire ainsi qu'à l'échange de connaissances et d'expériences,
- Le suivi de stages en entreprise des étudiants ou de toute initiative de nature à faciliter la mise à l'emploi de jeunes diplômés,
- Les méthodes permettant de rendre un campus durable, connecté ou innovant et leur potentielle mise en œuvre sur les sites des universités.

C'est dans cette optique que des accords-cadres avec les universités ont été élaborés permettant de fixer les principes et modalités générales de collaboration qui seront, au fil du temps, prolongés et complétés par des contrats spécifiques détaillant les collaborations autour de projets et axes susmentionnés.

Le premier accord-cadre a été signé en septembre 2020 avec l'Université de Mons. En 2021 ELECTRABEL a signé deux nouveaux accords cadre avec l'Université de Liège et l'Université Libre de Bruxelles. De plus un accord de partenariat spécifique a été signé avec Vlerick Business School portant sur des recherches en intelligence artificielle sur les données des centres d'appel afin d'améliorer la satisfaction des clients.

Outre ces collaborations académiques, ELECTRABEL porte l'innovation au cœur de ses activités et développe des produits et services qui accompagnent le client dans la transition énergétique.

ELECTRABEL poursuit son exploration des solutions d'optimisation des flux d'électricité afin de réduire la facture du client résidentiel et contribuer à l'équilibrage du réseau électrique, notamment en maximisant l'autoconsommation. L'application pour téléphones mobiles déployée en Flandre pour les compteurs digitaux est un premier outil qui sera étendu aux autres régions dès que ces compteurs y seront installés. A terme un « HEMS » (*Home Energy Management System*) devrait pouvoir, avec l'autorisation du client, optimiser automatiquement tous les flux d'électricité dans la maison. En parallèle de l'exploration de cette solution globale, une première offre a été développée pour permettre au client de faire ses premiers pas : en collaboration avec Jedlix, ELECTRABEL propose aux propriétaires d'une voiture électrique Tesla, BMW, Audi ou Jaguar la possibilité d'optimiser automatiquement la recharge de leur véhicule, en tenant compte des prix de l'électricité sur le marché. En rechargeant leur voiture via l'application mobile Jedlix, les clients contribuent à l'équilibrage du marché de l'électricité et perçoivent pour cela une compensation financière.

Par ailleurs, ELECTRABEL est attentive au développement des « communautés énergétiques » qui permettront d'accroître la participation du consommateur à la transition énergétique. Positionnée à l'intersection du métier de fournisseur et de celui d'installateur de capacités renouvelables, ELECTRABEL suit de près l'évolution du marché et les réglementations dans ce domaine. Un partenariat avec WESMART et plusieurs projets pilotes nous permettent déjà de mesurer la valeur créée par ces modèles et l'intérêt qu'ils revêtent pour les clients résidentiels et B2B, ainsi que de développer et tester les outils nécessaires à leur mise en œuvre et à leur déploiement.

La mobilité électrique et le chauffage durable sont deux autres domaines qui ont mobilisé les efforts de recherche en 2021. En partenariat avec Laborelec, ELECTRABEL a dessiné les contours de futures offres commerciales, dont certaines sont en préparation pour 2022.

## **7. Indications relatives aux succursales de la Société**

ELECTRABEL n'a pas de succursale.

## **8. Principaux risques et incertitudes**

Les principaux risques auxquels ELECTRABEL est exposée sont de nature opérationnelle, commerciale, financière et réglementaire.

ELECTRABEL reste principalement exposée à l'indisponibilité non programmée de ses outils de production, à des ruptures éventuelles de son approvisionnement en combustibles, ainsi qu'à la mise en œuvre de nouvelles réglementations en matière d'organisation des marchés de l'énergie et des quotas d'émissions de gaz à effet de serre, au niveau régional, fédéral ou encore européen.

## **8.1 Risque de situation économique dégradée en cas de prolongation de la crise sanitaire**

Le risque lié à une situation économique dégradée en cas de prolongation de la crise de la Covid n'apparaît plus parmi les risques majeurs d'ELECTRABEL compte tenu de l'amélioration de la situation sanitaire par rapport à 2020.

## **8.2 Risque de marché sur matières premières**

ELECTRABEL est principalement exposée à deux types de risques de marché sur matières premières (gaz naturel, électricité, produits pétroliers et autres combustibles, CO<sub>2</sub> et autres produits verts) : les risques de prix qui sont liés aux fluctuations des prix de marché et les risques de volume (risque météorologique et/ou dépendant de l'activité économique).

Les principaux indicateurs de risques pour la gestion des portefeuilles d'énergie comprennent des sensibilités aux variations unitaires de prix, des *EBITDA at Risk*, des ratios de couverture des positions futures à l'achat et à la vente, et des *stress tests* basés sur des scénarios défavorables prédéfinis. ELECTRABEL applique la gouvernance du groupe ENGIE pour la maîtrise des risques de marché et de contrepartie reposant sur le principe de séparation entre gestion et contrôle des risques, sur un comité des risques de marché énergie (CRME), sur le suivi des mandats de risque de marché et de contrepartie, et sur une filière de contrôle spécifique coordonnée par la Direction Financière.

## **8.3 Risque de change**

ELECTRABEL est soumise au risque de change pour ses transactions sur matières premières énergétiques qui sont principalement réglées en USD ou en GBP. Par ailleurs, la valeur de certaines participations détenues par ELECTRABEL comporte d'importants risques de change liés aux différentes devises dans lesquelles opèrent les filiales. La diversification de ces risques et l'intention de détention de long terme d'ELECTRABEL justifie une politique de gestion de ce risque limitée aux choix stratégiques de développement géographique et au *hedging* des seuls transferts financiers certains à l'exclusion de couverture des risques de conversion.

## **8.4 Risque de taux d'intérêt**

ELECTRABEL est soumise au risque de taux d'intérêt résultant des financements qui sont généralement en euros.

ELECTRABEL utilise des instruments financiers dérivés principalement pour gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, des cours de change et du prix des matières premières. À l'exception des opérations spécifiques de négoce sur les matières premières, ces instruments sont généralement qualifiés de couverture d'actifs, de passifs ou de flux de trésorerie.

## **8.5 Risque de contrepartie (risque de crédit)**

ELECTRABEL est exposée aux risques de défaillance de ses contreparties (clients, fournisseurs, partenaires, intermédiaires, banques) au niveau du paiement (non-paiement des prestations ou livraisons réalisées), de la livraison (non-livraison de prestations ou fournitures payées), des actifs (perte de placements financiers), du

manque à gagner en cas de faillite du client ou de coûts supplémentaires en cas de défaillance d'un fournisseur.

Les risques sont gérés dans le cadre de la politique de gestion des risques de contrepartie par l'analyse de la qualité de crédit des contreparties, de la diversification du portefeuille et la mise en place d'outils de réduction des risques tels que garanties de tiers, ajustement des modalités de paiement et de recouvrement et, le cas échéant appels de marges.

Au sujet de ces risques, il est précisé qu'avec la norme IFRS 9 appliquée par le groupe ENGIE dans le cadre de la préparation de ses comptes consolidés, une méthodologie d'évaluation du risque de contrepartie a été définie à l'échelle du Groupe et mise en œuvre par ELECTRABEL.

## **8.6 Risque lié à l'évaluation des participations détenues dans des entreprises liées**

International Power, qui représente 51% de la valeur nette comptable globale des participations liées dans les comptes d'ELECTRABEL, porte directement ou via des participations en Europe et à l'international les activités opérationnelles principales suivantes :

- Activités de production et de vente d'électricité :
  - o à partir de capacités thermiques principalement au Portugal, Singapour, Brésil, Australie, Porto Rico, Chili, Mexique, Pérou, Moyen-Orient, et Maroc ;
  - o à partir de capacités de production renouvelables principalement au Brésil, Portugal, Allemagne, Royaume-Uni, Canada, Chili, Mexique, Afrique du Sud, Australie, Indonésie et Maroc ;
- Activités de commercialisation de gaz naturel et d'électricité au Royaume-Uni, Australie, Turquie, Argentine et au Mexique.

Les hypothèses les plus structurantes pour la détermination de la valeur d'utilité d'International Power concernent :

- l'évolution du cadre réglementaire de ses activités dans chacun des pays d'implantation ;
- l'évolution de la demande de gaz et d'électricité ;
- l'évolution des prix de l'électricité et du gaz ;
- les taux d'actualisation ;
- l'évolution des taux de change, dont principalement USD/EUR et BRL/EUR.

Au 31 décembre 2021, l'évaluation de la valeur d'utilité conduit à une reprise de dépréciation de la participation dans International Power à hauteur de 1 474 millions d'euros tel que mentionné précédemment dans ce rapport. Cette valorisation reste sensible notamment aux risques de change avec -520 millions d'euros pour 10% de baisse de valeur du dollar et -420 millions d'euros pour 10% de baisse de valeur du BRL.

## **8.7 Risques liés à la structure des marchés électriques en Belgique et en Europe**

### **8.7.1. Plan National Energie Climat (PNEC)**

Le gouvernement a travaillé à l'élaboration d'un «pacte énergétique» ayant pour objectif de définir les grandes orientations de la politique énergétique future et de développement



durable. Le pacte a été adopté fin mars 2018 et maintient l'objectif d'une sortie du nucléaire en 2025, pour autant qu'un certain nombre de critères soient remplis : la sécurité d'approvisionnement, les objectifs climatiques, des prix compétitifs pour les industriels et la sûreté nucléaire. Basé sur les principes cités dans le pacte, les gouvernements ont mis en avant un Plan National Energie Climat (PNEC) afin d'informer l'Europe des ambitions belges en matières d'énergie et de climat. Une version définitive du Plan National Energie et Climat a été notifiée à la Commission européenne fin 2019. La Commission a souligné le manque d'ambition de la Belgique, et qu'une adaptation du plan était souhaitable. De plus grandes ambitions ont été proposées dans l'accord du nouveau gouvernement en septembre 2020: « Le Gouvernement fédéral [...] s'impose comme objectif une réduction de 55% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et prend dans sa sphère de compétences les mesures en ce sens. Le Gouvernement s'engage à adapter sa contribution au Plan National de l'Energie et du Climat (PNEC) dans ce sens par l'intermédiaire d'un plan d'action. » Plus récemment les gouvernements belges ont mis en avant les plans de relance, qui sont en ligne avec les principes formulés dans l'accord du gouvernement et le PNEC. Par exemple, le gouvernement belge ambitionne de porter la capacité *offshore* belge de 2,2 GW à 5,8 GW à l'horizon 2030 grâce au développement d'une seconde zone dénommée 'Princesse Elisabeth' (avec une capacité de 3,15 à 3,5 GW). La première mise aux enchères d'une capacité de l'ordre de 700 MW devrait avoir lieu fin 2023. Le calendrier dépend néanmoins de la réalisation de renforcements du réseau terrestre (Ventilus, Boucle du Hainaut) permettant l'acheminement dans le pays de l'électricité produite en mer.

Suite à l'accord du gouvernement, et la réévaluation du PNEC, ELECTRABEL pourrait être exposée à moyen terme à de nouvelles réglementations qui définirait, par exemple, le mix énergétique destiné à la production d'électricité à atteindre d'ici 2050 et/ou de nouvelles obligations imposées aux fournisseurs d'électricité et de gaz afin d'atteindre les objectifs. Cet accord pourrait également offrir des opportunités à l'entreprise.

### **8.7.2. Mécanisme de Rémunération de Capacités (CRM)**

Comme mentionné préalablement dans ce rapport, le projet de loi relatif à la mise en œuvre d'un mécanisme de rémunération des capacités (CRM), dont l'objectif est de garantir la sécurité d'approvisionnement notamment via la construction de nouvelles unités de production au gaz naturel, c'est-à-dire une capacité de production suffisante pour permettre la sortie du nucléaire en 2025, a été voté en avril 2019. Après approbation par la Commission européenne, une première enchère de capacité (T-4) a été organisée en octobre 2021 et a permis à ELECTRABEL de remporter deux projets de nouvelle centrales gaz (2x875 MW de capacité nominale, projets de CCGT en Flandre-site de Vilvorde et en Wallonie-site des Awirs), et de contracter une partie de son parc de production thermique existant (1,4 GW). Le refus d'octroi d'un permis régional à Vilvorde a incité le gouvernement fédéral à retarder la décision de fermeture complète du nucléaire à mi-mars 2022, et à prévoir un mécanisme de remplacement de Vilvorde (via une enchère complémentaire) par un projet gaz concurrent non sélectionné mais ayant participé à la première enchère de capacité. Ce n'est que si cette possibilité de remplacement est réalisable que la décision d'arrêt définitif du nucléaire en 2025 sera confirmée. Comme mentionné précédemment, ELECTRABEL a introduit une nouvelle demande de permis environnemental le 7 janvier 2022 pour la centrale de Vilvorde.

### **8.7.3. Fit for 55**

L'année 2021 a été marquée par la publication du paquet législatif européen « Fit for 55 ». L'objectif principal de ce paquet est de réduire les émissions moyennes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici 2030 et de mettre l'Europe en cohérence avec l'Accord de

Paris et la neutralité carbone en 2050. Ce paquet comporte de nombreuses propositions ayant un impact pour le secteur de l'énergie (révision du système d'échange de quotas d'émission de l'Union –« EU ETS », mécanisme d'ajustement carbone aux frontières – « CBAM », Révision de la directive sur les énergies renouvelables et de la directive sur la taxation de l'énergie...etc). Ces propositions seront examinées par le Conseil et le Parlement avant d'être adoptées et les Etats membres seront responsables de la mise en œuvre avec des incidences plus ou moins fortes pour la Belgique et ELECTRABEL.

## **8.8 Risque lié au changement climatique**

Sur le court terme, les phénomènes météorologiques (variation de température, inondation, vent, sécheresse, vagues de chaleur) ont un impact sur la production et sur la demande d'énergie, et un effet direct sur les résultats d'ELECTRABEL.

Afin de contenir les effets à plus long-terme, la politique européenne en matière de climat et d'énergie promeut l'efficacité énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique et la formation à l'échelle européenne d'un prix du carbone. Comme déjà mentionné dans le présent rapport, la nouvelle Commission européenne a proposé une augmentation significative des ambitions de décarbonation dans le contexte du European «Green New Deal», avec une cible de réduction des GES de -55% (contre -40% auparavant) à l'horizon 2030 (par rapport à 1990). Ceci va mécaniquement de pair avec des propositions de hausses des ambitions en termes d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, et constitue en principe des accélérateurs de croissance pour ELECTRABEL si elles s'accompagnent bien d'un cadre réglementaire et financier adapté à ces ambitions.

Par ailleurs, le marché européen des droits d'émissions de GES induit des risques de volume et de prix de ces quotas pour tout le secteur énergétique, mais offre des possibilités d'arbitrage et de négoce aux acteurs tels qu'ELECTRABEL.

Enfin, les problématiques liées aux pollutions des sols font l'objet d'un suivi et font l'objet de provisions dans les comptes lors du démantèlement et de la réhabilitation de sites.

## **8.9 Risque d'évolution du cadre réglementaire et du montant des provisions constituées pour le démantèlement des centrales nucléaires et la gestion du combustible usé**

L'ensemble de la gestion des déchets nucléaires est placé sous la responsabilité de l'Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies (ONDRAF). L'ONDRAF propose comme politique nationale, un stockage en couches géologiques profondes et non un entreposage de longue durée pour les déchets de haute activité et/ou de longue durée.

Les assemblages de combustibles usés sont actuellement entreposés sur les sites de production. Deux scénarios sont aujourd'hui envisagés pour leur gestion, soit le retraitement d'une partie du combustible usé et son évacuation directe en couches géologiques profondes pour le solde, soit l'évacuation en couches géologiques profondes pour l'ensemble du combustible. Il appartient à la société de provisionnement nucléaire, SYNATOM, filiale d'ELECTRABEL dans laquelle l'Etat a une action spécifique de proposer et quantifier un scénario technique susceptible d'être approuvé par le gouvernement belge.

Les coûts relatifs à la gestion des combustibles usés et au démantèlement des installations font partie intégrante des coûts de production d'électricité d'origine nucléaire et sont provisionnés. Les hypothèses et sensibilités concernant l'évaluation de ces montants sont détaillées dans l'annexe 6.20 aux comptes d'ELECTRABEL.

Conformément à la loi, un processus de révision des provisions nucléaires de SYNATOM est engagé tous les trois ans sous le contrôle d'une autorité administrative indépendante, la Commission des provisions nucléaires (CPN). Celle-ci a remis en décembre 2019 à SYNATOM sa dernière décision en date sur la réévaluation des provisions des centrales nucléaires belges pour le démantèlement et la gestion du combustible utilisé.

Les provisions feront l'objet d'une nouvelle révision triennale en 2022. Une augmentation des provisions pourrait en résulter du fait par exemple d'une nouvelle baisse des taux d'actualisation ou d'une estimation plus élevée des coûts de démantèlement et de gestion des déchets par l'ONDRAF.

Un projet de réforme de la loi du 11 avril 2003 sur les provisions constituées pour le démantèlement des centrales nucléaires et pour la gestion des matières fissiles irradiées dans ces centrales a été initié par le gouvernement belge. La Ministre de l'énergie a présenté en décembre 2021 les grandes lignes de la réforme envisagée du cadre légal des provisions nucléaires. La réforme n'a pas d'impact direct sur le montant provisionné mais prévoit notamment le financement complet des provisions nucléaires d'ici 2030, les modalités d'encadrement des investissements de ces provisions en actifs financiers dédiés et un renforcement du contrôle de la CPN sur certaines décisions relatives au capital d'ELECTRABEL et de SYNATOM. La nouvelle loi sur les provisions nucléaires pourrait être votée d'ici la mi-2022.

ELECTRABEL collabore avec la CPN dans le cadre de l'exercice de révision des provisions nucléaires. L'entreprise fournit également au gouvernement belge les éléments démontrant qu'elle est en mesure de faire face aux dépenses liées au démantèlement des centrales et la gestion du combustible utilisé. Enfin, ELECTRABEL contribue directement aux groupes de travail avec l'ONDRAF sur les aspects techniques, légaux et financiers des solutions de gestion et de stockage des déchets radioactifs.

## **8.10 Risque industriel lié à l'exploitation nucléaire**

ELECTRABEL a établi des principes de gouvernance pour l'exploitation, la maintenance et le démantèlement de centrales nucléaires sur la base de son expérience d'exploitant et de prestataire de services. Il agit également sur le recrutement, la formation et la fidélisation de ses collaborateurs, à la fois pour le parc en exploitation, les entités de services au nucléaire et le développement de nouveaux services.

### **8.10.1 Sûreté et sécurité nucléaire**

Bien que, depuis la mise en service du premier réacteur en 1974, les sites de Doel et Tihange n'aient jamais connu d'incident majeur de sûreté nucléaire ayant entraîné un danger pour les salariés, les sous-traitants, la population ou l'environnement, ils sont susceptibles de mettre en jeu la responsabilité civile d'ELECTRABEL, notamment en cas d'accident nucléaire ou de rejets importants de radioactivité dans l'environnement.

ELECTRABEL a mis en œuvre un dispositif de contrôle interne et industriel sur la sûreté nucléaire et la sécurité des installations conforme aux standards extrêmement élevés propres au secteur de l'énergie nucléaire et qui s'exerce à plusieurs niveaux :

- le Rapport de Sûreté fixe les structures de contrôle de la conception, des procédures d'exploitation et définit les ressources humaines dédiées ;
- les principes de sûreté sont intégrés dans la gestion opérationnelle des centrales ;
- le respect des principes fait l'objet d'une supervision managériale à plusieurs niveaux ;
- le respect des principes fait l'objet de contrôles indépendants des organisations opérationnelles ;

- il peut s'appuyer sur des points de contrôles nombreux, documentés et quantifiés, ainsi que sur des audits.

Toute personne amenée à travailler dans une centrale nucléaire dispose d'une qualification adéquate et est sensibilisée à sa responsabilité personnelle vis-à-vis de la sûreté nucléaire, en particulier les opérateurs de conduite. Dans l'exploitation, le respect des consignes de sûreté, de sécurité et l'état des installations sont soumis à des contrôles par l'AFCN assistée par Bel-V, sa filiale d'appui technique, ainsi qu'à des contrôles indépendants réalisés par le département de sûreté nucléaire d'ELECTRABEL, qui dépend directement de son Administrateur Délégué, indépendamment de la ligne hiérarchique qui gère les sites d'exploitation nucléaire. Par ailleurs, les deux sites nucléaires sont certifiés OHSAS 18001, ISO 45001, ISO 14001 et EMAS.

ELECTRABEL prend en compte les retours d'expérience et les « *peer reviews* » externes pour continuer à améliorer la sûreté et la sécurité des installations (catastrophes naturelles plus sévères, risques de cyber-attaques, sabotage). De plus, le risque d'acte terroriste est traité avec les autorités compétentes de l'État belge.

Aussi bien le département sûreté nucléaire en interne, que l'AFCN et les *peer reviews* du World Association of Nuclear Operators (WANO) identifient un progrès au niveau de la culture de sûreté au sein d'ELECTRABEL, le contexte de sortie progressive du nucléaire nécessitant par ailleurs une vigilance particulière.

### 8.10.2 Responsabilité civile

ELECTRABEL, en sa qualité d'exploitant d'unités nucléaires sur les sites de Doel et Tihange, voit sa responsabilité civile régie par les conventions de Paris et Bruxelles (dont les protocoles d'amendement de 2004 sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022), visant l'indemnisation des victimes et la création d'une solidarité entre pays signataires, ainsi que par la loi belge du 22 juillet 1985 (modifiée par les lois du 29 juin 2014 et du 7 décembre 2016) et par l'arrêté royal du 10 décembre 2020.

Cette responsabilité incombe exclusivement à l'exploitant dont l'installation serait à l'origine de l'accident nucléaire. En contrepartie de cette responsabilité strictement objective, le montant de l'indemnisation est plafonné par accident et limité dans le temps par un délai de prescription de 10 ans, qui a été portée à 30 ans pour les dommages corporels à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Au-delà de ce plafond, un mécanisme d'indemnisation complémentaire a été mis en place par les États signataires des conventions.

Le programme d'assurance responsabilité civile nucléaire souscrit par ELECTRABEL au 1<sup>er</sup> janvier 2022 auprès du marché de l'assurance, est conforme aux conventions de Paris et Bruxelles révisées et à la loi nationale belge précitée qui oblige l'exploitant à fournir une garantie financière ou à souscrire une assurance de responsabilité civile à hauteur de 1,2 milliard d'euros.

### 8.10.3 Risque d'indisponibilité

Le risque d'indisponibilité d'une ou de plusieurs unités nucléaires pour des raisons techniques, de sécurité ou de sûreté est l'un des risques majeurs d'ELECTRABEL avec un impact sur l'atteinte des objectifs de performance. La performance industrielle et la sûreté des installations nucléaires d'ELECTRABEL est en amélioration sur la période 2020-2021 et les principaux indicateurs sont en bonne progression.

Les raisons d'indisponibilité peuvent être de plusieurs natures :

- Des incidents techniques liés au vieillissement des installations et à l'usure de certains équipements. Le parc fait l'objet d'un suivi renforcé afin d'assurer la meilleure disponibilité possible tout en maintenant un niveau de sécurité élevé.
- Un nombre insuffisant d'opérateurs qualifiés sur site. Afin de couvrir ce risque, ELECTRABEL met en place une politique et des actions spécifiques de maintien des compétences.
- La saturation des stockages temporaires de déchets radioactifs. Plusieurs procédures d'accréditation de nouveaux fournisseurs ou d'équipements supplémentaires sont en cours avec les autorités. Une première accréditation a été obtenue pour un nouveau fournisseur de containers dont les premiers sont déjà en cours de fabrication

#### **8.10.4 Traitement et stockage des déchets nucléaires et des assemblages usés**

En 2013, suite à la découverte d'un gel à la surface des fûts de déchets de moyenne activité (originaires de la centrale de Doel et entreposés chez Belgoprocess), les procédés de conditionnement des déchets ont fait l'objet de contrôles complémentaires par l'ONDRAF, sur les sites de Doel et de Tihange. Après plusieurs campagnes d'essais les accréditations ont été récupérées sauf celles concernant les résines et les concentrats pour lesquelles des solutions transitoires de stockage sur les deux sites de production ont été mises en œuvre, sous contrôle de l'AFCN, dans l'attente d'une solution définitive.

La chaîne de gestion des déchets et des combustibles usés à l'intérieur des sites nucléaires inclut des déplacements par navette et un stockage dans des containers ou des bâtiments adaptés. Une indisponibilité temporaire ou la saturation d'un de ces systèmes pourrait conduire à une interruption temporaire de la production. Aussi, plusieurs procédures d'accréditation de nouveaux fournisseurs ou d'équipements supplémentaires sont en cours avec les autorités. Comme mentionné ci-dessus une première accréditation a été obtenue pour un nouveau fournisseur de containers.

Afin d'étendre sa capacité de stockage de combustibles usés, ELECTRABEL construit de nouveaux bâtiments sur les sites de Tihange et Doel. Ces bâtiments permettent d'entreposer temporairement du combustible usé sur le site, poursuivre les activités et préparer le démantèlement. Les projets ont obtenu leur permis d'urbanisme et leur permis d'exploiter en 2020 et 2021. Ceux de Tihange font l'objet d'un recours en annulation non suspensif.

L'ONDRAF n'a pas défini à ce stade les critères définitifs d'acceptations pour les déchets faiblement ou moyennement radioactifs de courte durée de vie (Catégorie A), pouvant créer ultérieurement un besoin de reconditionnement de ceux-ci.

## **9. Gouvernance**

Depuis l'exercice 2019, ENGIE a renforcé son ancrage local en Belgique et la gouvernance d'ELECTRABEL a été revue pour plus d'ouverture.

ENGIE a en effet confirmé que la Belgique constituait l'un des pays clés pour le Groupe qui souhaite en faire un territoire champion de l'efficacité énergétique.

Dans ce cadre, les organes d'ELECTRABEL ont notamment désigné, en octobre 2019, deux administrateurs externes : Johnny Thijs, désigné Président du Conseil, et Etienne Denoël, tous deux décidés à renforcer le rôle d'ELECTRABEL dans sa contribution aux enjeux climatiques et énergétiques du pays. La charte de gouvernance d'ELECTRABEL a également été affermie.

Le 1<sup>er</sup> février 2022, le Conseil d'administration a pris acte de la démission de Judith HARTMANN avec effet au 31 décembre 2021 et a décidé de coopter Pierre-François RIOLACCI pour reprendre son mandat. Le Conseil d'administration a également décidé de nommer Pierre-François RIOLACCI en qualité de membre du Comité d'audit également avec effet immédiat.

Sur les neuf administrateurs, quatre nationalités sont représentées (belge, française, portugaise et canadienne).

## 10. Proposition de répartition du résultat

Après avoir procédé aux amortissements, réductions de valeur et provisions nécessaires, le résultat net de l'exercice 2021 à affecter s'élève à 1 915 millions d'euros.

Compte-tenu du résultat reporté de l'exercice précédent, le résultat à affecter s'élève à 1 915 307 494,45 euros.

Nous proposons l'affectation suivante :

<i>En milliers d'EUR</i>	<i>31-12-21</i>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>1 915 307</b>
<b>Résultat à affecter</b>	<b>1 915 307</b>
Résultat de l'exercice à affecter	1 915 307
Résultat reporté de l'exercice précédent après distribution de dividendes	
<b>Affectations</b>	
Dotations aux réserves	
Dividendes aux actionnaires	1 244 000
Tantièmes aux Administrateurs	
Report à nouveau	671 307

Sur la base des informations portées à votre connaissance dans le présent rapport, il vous est demandé d'approuver les comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2021 et de donner décharge aux Administrateurs et au Commissaire respectivement de leur administration et de leur contrôle pendant l'exercice social écoulé.

Nous confirmons qu'aucune décision tombant sous le champ d'application de l'article 7:96 du Code des Sociétés et Associations n'a été prise par le Conseil d'administration durant l'exercice social écoulé.

Bruxelles, le 25 mars 2022

Le Conseil d'administration,



Thierry Saegeman  
Administrateur-Délégué



Johnny Thijs  
Président du Conseil d'Administration

**RAPPORT DES COMMISSAIRES**



# Deloitte.



## **Electrabel SA**

Rapport du commissaire à l'assemblée générale pour l'exercice clos le  
31 décembre 2021 - Comptes annuels

## Rapport du commissaire à l'assemblée générale d'Electrabel SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 - Comptes annuels

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Electrabel SA (la « société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 28 avril 2020, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur présentation des conseils d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2022. Etant donné l'absence d'archives électroniques antérieures à 1997, nous sommes dans l'impossibilité de déterminer avec précision la première année de mission. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels d'Electrabel SA durant au moins 24 exercices consécutifs.

### Rapport sur les comptes annuels

#### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 47 610 millions d'EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 1 915 millions d'EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Paragraphe d'observation**

Sans remettre en cause l'opinion sans réserve exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 5 de l'annexe C 6.20 des comptes annuels qui décrit le processus d'évaluation des provisions constituées pour le démantèlement des centrales nucléaires et pour la gestion des matières fissiles irradiées dans ces centrales (collectivement les « provisions nucléaires ») conformément à la loi du 11 avril 2003 relative aux provisions nucléaires.

Ces provisions sont constituées et comptabilisées dans les comptes annuels de la société Synatom SA, filiale d'Electrabel SA, sous le contrôle de la Commission des Provisions Nucléaires, et sont à charge des exploitants nucléaires ou autres propriétaires d'une quote-part de production nucléaire, qui sont tenus de payer à Synatom SA les montants correspondant aux dotations. Synatom SA peut prêter à Electrabel SA un montant correspondant à maximum 75% du montant des provisions nucléaires, ce qui se traduit par la dette détaillée à l'annexe C 6.20 - 5.

Comme indiqué dans cette annexe, l'évaluation des provisions nucléaires, et donc de la dette d'Electrabel SA à l'égard de Synatom SA, résulte des meilleures estimations de la société. Cette évaluation est sensible aux scénarios industriels retenus, aux estimations de coûts associés et aux hypothèses macroéconomiques (taux d'inflation et d'actualisation) appliquées.

### **Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels**

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### **Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la société ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Electrabel SA | 31 décembre 2021

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

#### **Autres obligations légales et réglementaires**

##### **Responsabilités de l'organe d'administration**

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la société.

##### **Responsabilités du commissaire**

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

##### **Aspects relatifs au rapport de gestion**

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Electrabel SA | 31 décembre 2021

### Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

### Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe aux comptes annuels.

### Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Signé à Zaventem.

### Le commissaire



### Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL

Représentée par Laurent Boxus

# Deloitte.

Deloitte Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'Entreprises BV/SRL  
Registered Office: Gateway building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, B-1930 Zaventem  
VAT BE 0429.053.863 - RPR Brussel/RPM Bruxelles - IBAN BE86 5523 2431 0050 - BIC GKCCBEBB

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited



## BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

326

### ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

#### TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
<b>Au cours de l'exercice</b>				
<b>Nombre moyen de travailleurs</b>				
Temps plein	1001	4.044	3.315,1	728,9
Temps partiel	1002	640,5	219,7	420,8
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	4.544,6	3.485,7	1.058,9
<b>Nombre d'heures effectivement prestées</b>				
Temps plein	1011	5.459.406	4.477.310	982.096
Temps partiel	1012	664.360	238.535	425.825
Total	1013	6.123.766	4.715.845	1.407.921
<b>Frais de personnel</b>				
Temps plein	1021	515.221.149	435.238.986	79.982.163
Temps partiel	1022	53.041.358	21.069.104	31.972.254
Total	1023	568.262.507	456.308.090	111.954.417
<b>Montant des avantages accordés en sus du salaire</b>	1033	25.320.839	19.420.952	5.899.887

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
<b>Au cours de l'exercice précédent</b>				
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	4.659,3	3.580,1	1.079,2
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	6.359.886	4.912.939	1.446.947
Frais de personnel	1023	561.329.649	453.383.533	107.946.116
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	27.292.220	20.970.856	6.321.364

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)**

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Nombre de travailleurs</b>	105	3.957	633	4.449,6
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110	3.937	632	4.428,8
Contrat à durée déterminée	111	20	1	20,8
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120	3.250	221	3.420,7
de niveau primaire	1200	19		19
de niveau secondaire	1201	1.109	88	1.176,3
de niveau supérieur non universitaire	1202	1.500	107	1.583
de niveau universitaire	1203	622	26	642,4
Femmes	121	707	412	1.028,9
de niveau primaire	1210	2	2	3,2
de niveau secondaire	1211	153	123	247,5
de niveau supérieur non universitaire	1212	377	250	572,2
de niveau universitaire	1213	175	37	206
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130	1.520	137	1.630,3
Employés	134	2.437	496	2.819,3
Ouvriers	132			
Autres	133			

**PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ**

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Nombre moyen de personnes occupées	150	2,7	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	5.014	
Frais pour la société	152	187.229	



## TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

## ENTRÉES

**Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée  
 Contrat à durée déterminée  
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini  
 Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	102	1	102,8
210	85	1	85,8
211	17		17
212			
213			

## SORTIES

**Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée  
 Contrat à durée déterminée  
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini  
 Contrat de remplacement

**Par motif de fin de contrat**

Pension  
 Chômage avec complément d'entreprise  
 Licenciement  
 Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	276	25	296
310	249	24	268,2
311	27	1	27,8
312			
313			
340	119	9	126
341			
342	11		11
343	146	16	159
350			

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour la société  
     dont coût brut directement lié aux formations  
     dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs  
     dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour la société

**Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	2.317	5811	786
5802	141.644	5812	34.294
5803	1.933.442	5813	355.330
58031	1.933.442	58131	355.330
58032		58132	
58033		58133	
5821	919	5831	428
5822	1.002	5832	1.044
5823	96.954	5833	83.016
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	